



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**48<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 11 novembre 2010, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

---

*Président* : M. Deiss ..... (Suisse)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 110 de l'ordre du jour

### Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

#### Note du Secrétaire général (A/65/300)

**Le Président** : Comme les membres le savent, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies et avec l'assentiment du Conseil de sécurité, le Secrétaire général porte à la connaissance de l'Assemblée générale les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité est saisi et l'avise dès que le Conseil cesse de se saisir de ces affaires.

À cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/65/300.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de ce document?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du point 110 de l'ordre du jour.

## Points 29 et 119 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil de sécurité (A/65/2)

#### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

**Le Président** : Les deux importantes questions inscrites à l'ordre du jour de notre débat commun traitent donc du Conseil de sécurité. Je suis heureux de saluer le Président du Conseil de sécurité, S. E. Sir Mark Lyall Grant, qui va nous présenter dans un instant le rapport du Conseil de sécurité (A/65/2). Ce rapport est un des instruments importants de l'interaction entre le Conseil et l'Assemblée. Il est donc essentiel que ce rapport serve de base à un débat de fond.

Notre séance aujourd'hui est l'occasion de prendre connaissance des progrès et des défis auxquels est confronté le Conseil ainsi que de réfléchir sur le renforcement de la coopération entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de façon à ce que, ensemble, ces deux organes puissent encore mieux promouvoir les valeurs et les principes des Nations Unies. Les contacts réguliers et étroits entre la présidence de l'Assemblée générale et la présidence du Conseil de sécurité sont un autre instrument. Depuis mon entrée en fonctions, j'ai rencontré tous les Présidents du Conseil de sécurité, et je vais continuer

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de le faire. Je les remercie des discussions substantielles que nous avons menées. L'adoption récente d'une résolution dans les deux organes, résolution portant sur l'examen de la Commission de consolidation de la paix (résolution 65/7 de l'Assemblée générale et résolution 1947 (2010) du Conseil de sécurité) nous a montré les bénéfices d'une telle coopération.

Ces dernières années, il y a eu une évolution positive vers une plus grande transparence du Conseil de sécurité, et il est important de poursuivre ces efforts. Ceci m'amène à faire quelques remarques sur la deuxième question à l'examen aujourd'hui : la réforme du Conseil de sécurité. Elle est un élément essentiel pour réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale. Je tiens à souligner, à cet égard, que pratiquement tout le monde s'accorde à dire qu'il faut s'adapter aux changements intervenus depuis 1945.

C'est la raison pour laquelle j'ai convoqué une première réunion informelle le 21 octobre, après avoir reconfirmé S. E. l'Ambassadeur Tanin dans son rôle de Président des négociations intergouvernementales. Il est indispensable de construire sur les convergences qui existent et de rapprocher les vues sur les points de divergence afin d'aboutir à des résultats plus concrets.

J'ai donc demandé à l'Ambassadeur Tanin de continuer son travail sur le texte qui est issu de la deuxième révision, en conduisant des consultations ouvertes et transparentes. J'appelle tous les États Membres à le soutenir dans sa tâche.

Au début de l'année prochaine, nous ferons le point et consulterons l'Assemblée sur la suite du processus de négociations intergouvernementales.

Il doit être bien clair que la solution est entre les mains des États Membres. C'est de leur détermination à mener à bien ce processus que des progrès seront faits. Il est essentiel à cet égard de faire preuve de flexibilité, de volonté de compromis, de bonne foi, de créativité et de respect mutuel dans une atmosphère transparente et inclusive.

L'Ambassadeur Tanin et moi-même sont à la disposition des États Membres pour les soutenir dans leur effort de trouver une solution bénéficiant d'un large soutien. Mais cette recherche, je le rappelle, est de leur responsabilité. Je me réjouis d'entendre des vues des États Membres sur les points à l'ordre du jour et je souhaite que notre débat d'aujourd'hui nous fasse progresser.

Je vais maintenant donner la parole au Président du Conseil de sécurité, S. E. Sir Mark Lyall Grant, qui va présenter le rapport du Conseil de sécurité.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à vous féliciter de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. En tant que Président de l'Assemblée générale, Monsieur, vous avez un rôle essentiel à jouer s'agissant de coopérer avec le Conseil de sécurité pour améliorer et consolider la relation entre ces deux importants organes des Nations Unies.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, l'honneur me revient de présenter le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale, publié sous la cote A/65/2. Le rapport couvre la période allant d'août 2009 à juillet 2010. L'introduction du rapport a été préparée par la délégation du Nigéria, qui a présidé le Conseil en juillet. Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite remercier l'Ambassadeur Ogwu et son équipe de leurs efforts. Je voudrais aussi remercier le Secrétariat, qui a préparé la deuxième partie du rapport.

Il est toujours possible d'améliorer le rapport. Je me ferais un plaisir d'informer le Conseil de sécurité de toute rétroaction de l'Assemblée générale aujourd'hui. Que les travaux du Conseil soient empreints de plus de transparence, c'est là une demande fréquente de tous les États Membres. C'est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité tient autant de séances publiques que possible et a été favorable à la diffusion en direct de ses séances sur Internet. Les échanges réguliers entre les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sont un autre moyen d'accroître la transparence, en ce qu'ils servent de lien précieux entre le Conseil et l'ensemble des États Membres. Nous exhortons également les États Membres à tirer pleinement avantage des réunions d'information du Conseil de sécurité pendant l'année pour plus de détails sur les débats du Conseil sur les questions du jour.

Le Conseil de sécurité a adopté récemment d'autres mesures pour rendre ses travaux plus transparents et nous envisageons d'autres moyens d'accroître cette transparence à l'avenir. J'appelle l'attention sur l'adoption d'une nouvelle note présidentielle par le Conseil concernant ses méthodes de travail (S/2010/507), qui vise à renforcer la transparence, l'interaction avec les États Membres qui

ne sont pas membres du Conseil et l'efficacité. La note tient compte des vues exprimées par les États Membres au cours du débat public sur les méthodes de travail du Conseil en avril (voir S/PV.6300).

Certaines situations qui durent depuis trop longtemps, notamment au Moyen-Orient, à Chypre et au Sahara occidental, ne sont pas réglées, comme ne le sont pas les questions dont a été saisi le Conseil ces dernières années, notamment le Népal et la Guinée Bissau. D'énormes défis restent à relever au Soudan, en Somalie et en République démocratique du Congo. Mais quelques succès ont été enregistrés, et le Conseil s'est efforcé de progresser sur tous les plans au cours de ce qui a été une année chargée. Je voudrais aborder ces situations de façon plus détaillée aujourd'hui.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil a consacré une grande partie de ses travaux à l'examen de questions thématiques. Ces thèmes figurent maintenant en bonne place à l'ordre du jour du Conseil : la prévention des conflits et le maintien de la paix, la protection des civils, le sort des enfants en temps de conflit armé, les femmes et la paix et la sécurité, et les relations avec les organisations régionales.

Le dixième anniversaire, en octobre, de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité a été un événement marquant. Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle à l'appui de la mise en œuvre de l'ensemble d'indicateurs qui se veut un premier cadre de suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) en période de conflit armé et au lendemain de conflits et dans d'autres situations justiciables (S/PRST/2010/22), qui a été un pas important en avant et un signal fort que d'autres progrès doivent être accomplis pour inscrire ces idées dans les priorités. Un examen de haut niveau sur l'application de la résolution 1325 (2000) est prévu dans cinq ans.

Dans l'ensemble, les travaux thématiques du Conseil ont connu un progrès considérable au cours des deux dernières années. Le défi maintenant est de traduire ces résolutions thématiques en actions concrètes sur le terrain.

La prévention des conflits continue de faire l'objet d'une grande attention de la part du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil sont persuadés que le Conseil, en collaborant avec les Nations Unies comme un tout, doit s'employer plus efficacement à aider à prévenir l'éclatement de nouveaux conflits

violents et ne pas se contenter tout simplement de réagir aux faits. Il incombe d'abord et avant tout à chaque gouvernement national de prévenir les conflits, mais nous devons continuer de faire en sorte que le Conseil de sécurité ait accès aux analyses d'alerte rapide – nous avons fait des progrès dans ce sens l'année dernière – et qu'il ait les moyens et la volonté de prendre des décisions sur la base de cette analyse, ce qui peut aider à prévenir un conflit violent. Nous devrions également appuyer un mécanisme puissant et efficace de médiation et de diplomatie préventive des Nations Unies et faire en sorte que nos efforts collectifs en faveur du développement économique et social puissent réduire les possibilités de recours à la violence dans l'intention de porter remède à des griefs.

Le Conseil de sécurité a intensifié ses efforts visant à instaurer un dialogue transparent et sans exclusive pour rendre plus efficaces les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans une série de débats officiels et officieux entre acteurs du maintien de la paix, le Conseil s'est employé à créer le consensus en faveur d'une réforme significative. L'année prochaine, le Conseil continuera de coopérer de façon constructive avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de personnels de police, les organisations régionales et non gouvernementales et les dirigeants civils et militaires des missions sur le terrain. Le Groupe de travail plénier du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU a permis aux membres du Conseil et aux pays fournisseurs d'effectifs militaires et de personnels de police de débattre de manière informelle tant des questions transversales que de celles concernant expressément les missions de maintien de la paix. Il y a eu d'importantes contributions de la part du Secrétariat, du Président de l'Assemblée, du Comité des 34, par exemple le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, et de la Cinquième commission, qui ont œuvré en parallèle et ensemble pour constituer le partenariat du maintien de la paix de l'ONU.

Le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction le rapport présenté par les cofacilitateurs sur l'examen de la Commission de consolidation de la paix, dont l'objectif est de produire de meilleurs résultats sur le terrain et d'améliorer les travaux de la Commission. Le Conseil appuie les travaux de la Commission et est prêt à faire un plus grand usage de ses fonctions consultatives. Il importe que la Commission soit à la hauteur du défi à relever en aidant à éliminer les obstacles qui s'opposent à la paix,

par exemple, en favorisant les progrès dans la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau; en favorisant la réinsertion des ex-combattants au Burundi; en menant à bien un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en République centrafricaine; en aidant à mettre sur pied les capacités institutionnelles en Sierra Leone; et en renforçant l'état de droit au Libéria.

Les activités du Conseil dans le domaine de la paix et de la sécurité dépendent encore de l'efficacité des mesures prises dans le cadre de divers régimes de sanctions. Au cours de l'année écoulée, des progrès importants ont été réalisés au niveau des politiques et des pratiques en matière de régimes de sanctions, dont l'adoption de résolutions du Conseil de sécurité plus détaillées et plus précises qui comportent des mesures plus ciblées et des procédures plus équitables et plus claires d'inscription et de radiation. La nomination en particulier d'un médiateur pour le Comité des sanctions du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda et les Talibans est un progrès considérable dont nous nous félicitons. Mais il y a encore des problèmes. Les États, par exemple, devraient mieux coordonner leurs actions et partager leurs informations entre eux et avec les divers comités des sanctions.

En plus de ses travaux dans les comités des sanctions, le Conseil de sécurité s'est également attaché activement à renforcer la sécurité internationale au travers de ses efforts dans le domaine de la non-prolifération, dont l'adoption de la résolution 1887 (2009), qui traitait des questions de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, et les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), qui comportent un examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), une plus grande transparence et une meilleure coordination de l'assistance technique.

Le Comité contre le terrorisme a également poursuivi ses travaux de fond sur l'évaluation de la mise en œuvre par les États des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), et sur la facilitation de l'assistance le cas échéant. Il a amélioré la communication et la transparence en augmentant le nombre de ses séances d'information thématiques publiques.

Le rapport annuel du Conseil illustre l'éventail de questions géographiques qui ont été examinées au cours de la période considérée. Je voudrais appeler

l'attention sur quelques cas particuliers qui continueront d'occuper le Conseil au cours de l'année à venir.

Nous sommes presque certains que la situation au Soudan continuera d'occuper le Conseil de sécurité cette année. Le rythme accru des séances du Conseil sur le Soudan en 2009 et 2010 a démontré l'engagement du Conseil tant vis-à-vis du Soudan que de la prévention des conflits. Quelle que soit l'issue du référendum sur le statut du Sud-Soudan et de l'Abeyi, le Conseil de sécurité continuera de manifester son intérêt en faveur de la paix et de la prospérité pour l'ensemble du peuple soudanais.

Le Conseil a également suivi de très près l'évolution de la situation au Darfour, notamment les conditions de sécurité et la situation humanitaire, ainsi que le processus de paix de Doha, que le Conseil a appelé tous les groupes rebelles à rejoindre sans plus attendre et sans conditions préalables. Au mois d'octobre, le Conseil s'est rendu au Soudan, et il continuera de suivre les activités de ses deux missions de maintien de la paix dans ce pays, la Mission des Nations Unies au Soudan et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

La Somalie est l'une des situations les plus complexes auxquelles le Conseil est confronté aujourd'hui, et cette question deviendra sans doute encore plus importante en 2011. Tout progrès sur cette question exigera un dialogue et une coopération renforcés entre l'ONU et l'Union africaine. D'une manière générale, les relations de l'ONU avec l'Union africaine, y compris les relations du Conseil de sécurité avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, doivent acquérir une dimension plus stratégique car ces relations seront critiques pour la paix et la sécurité en Afrique.

La situation au Moyen-Orient occupe une place prioritaire pour le Conseil de sécurité. En juin, le Conseil a fait une déclaration à la suite de l'incident tragique de la flottille de Gaza (S/PRST/2010/9), et en août, il a salué la création par le Secrétaire général d'une commission d'enquête. Les membres du Conseil ont toujours reconnu la nécessité de parvenir à une paix négociée au Moyen-Orient, laquelle aboutirait à la solution de deux États. À l'avenir, le Conseil cherchera à constater la réalisation de progrès tangibles sur la voie d'une paix globale au Moyen-Orient. Les membres du Conseil continueront d'examiner et

d'évaluer périodiquement la situation au Moyen-Orient.

Le Conseil de sécurité a entrepris un certain nombre de missions cette année. En mai, il s'est rendu en République démocratique du Congo pour considérer l'avenir de l'engagement des Nations Unies dans ce pays, en particulier du mandat de la mission de maintien de la paix et de la restructuration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo en Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

En juin, le Conseil de sécurité s'est rendu en Afghanistan, où il a rencontré le Président Karzaï, son équipe ministérielle, des membres de l'opposition, des parlementaires et des organisations de la société civile. Le Conseil a pu constater directement l'excellent travail réalisé par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) – et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura en particulier – pour s'acquitter de leur mandat et coordonner l'ensemble des efforts civils. Cette visite a permis de mettre en relief l'ampleur de la tâche à accomplir en Afghanistan et l'attachement du Conseil de sécurité à l'avenir du pays. Au cours de l'année à venir, le Conseil continuera d'accorder son plein appui à la MANUA et encouragera sa direction à veiller à la cohérence de l'aide et à renforcer ses liens avec la Force internationale d'assistance à la sécurité afin d'appuyer la transition en matière de sécurité et la communication politique, et d'aider le Gouvernement afghan à mettre en œuvre la réforme électorale.

Ce sont là quelques-unes seulement des questions que le Conseil de sécurité a examinées au cours de la période considérée. Il a examiné beaucoup d'autres situations sur le terrain, d'Haïti au Tchad, et du Timor-Leste à l'Iraq. Au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, je remercie les membres de l'Assemblée générale de m'avoir donné l'occasion de présenter le rapport. Je voudrais également exprimer l'appréciation du Conseil pour les travaux du Secrétaire général et du Secrétariat, avec lesquels il travaille de très près et dont la coopération et l'assistance aident énormément le Conseil à s'acquitter de son mandat.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va faire une déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

**M. Abdelaziz (Égypte) (parle en anglais) :** J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais d'abord exprimer les remerciements du Mouvement à S. E. M. Ali Abdussalam Treki, Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, pour les efforts qu'il a déployés en vue de faire avancer la question importante de la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir inclus cette question parmi les priorités de la soixante-cinquième session, et d'avoir réaffirmé votre confiance à l'égard de S. E. M. l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, en le renommant à la présidence des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, afin de réaliser le maximum de progrès au cours de la présente session.

Le Mouvement vous félicite également, Monsieur le Président, d'avoir choisi pour thème central de la présente session, « Réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale ». Ce noble objectif ne pourra être atteint que sur la base de l'équilibre délicat créé par la Charte entre les organes principaux des Nations Unies, en revitalisant les travaux de l'Assemblée générale, et en réformant et en élargissant le Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés attache une grande importance à la réalisation de résultats concrets sur la réforme du Conseil de sécurité par le biais de négociations intergouvernementales et conformément à la décision 62/557 de l'Assemblée générale et des décisions 63/565 et 64/568 subséquentes. À cet égard, la position du Mouvement est clairement indiquée dans la section E du Document final de Charm el-Cheikh (A/63/965), adopté par la quinzième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés pense que la réforme du Conseil de sécurité doit être abordée de manière globale, transparente et équilibrée, afin de refléter les besoins et les intérêts des pays aussi bien en développement que développés. La réforme doit également chercher à limiter et réduire l'usage du droit de veto en vue de l'éliminer complètement. L'élargissement du Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la réforme de ses méthodes de travail, devraient en faire

un Conseil plus démocratique, plus représentatif, plus responsable et plus efficace.

Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont reconnu les injustices historiques infligées à l'Afrique en ce qui concerne sa représentation au Conseil de sécurité, et ont exprimé leur appui à une représentation accrue et renforcée du continent africain dans un Conseil de sécurité réformé. De plus, ils ont pris note de la position africaine commune reflétée dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité est très importante pour le Mouvement des pays non alignés, comme le montrent les paragraphes pertinents du Document final du quinzième sommet du Mouvement des pays non alignés ainsi que de nombreuses initiatives présentées par le Mouvement des pays non alignés au long des années depuis que le processus de réforme du Conseil de sécurité a été lancé. Ces initiatives comprennent entre autres le document de négociation complet présenté par le Mouvement en 1996, tel que contenu dans le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil (A/51/47).

La transparence, l'ouverture et la cohérence sont des éléments clés dont le Conseil de sécurité doit faire preuve dans toutes ses activités, démarches et procédures. Le règlement du Conseil de sécurité, toujours provisoire depuis plus de 60 ans, doit être officialisé afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation du Conseil. De plus, le Mouvement rejette toute tentative visant à utiliser le Conseil pour poursuivre des intérêts politiques nationaux, et souligne la nécessité d'appliquer la non-sélectivité et l'impartialité dans son travail.

À cet égard, il est urgent pour le Conseil de sécurité de s'en tenir aux pouvoirs et fonctions qui lui ont été attribués par les États Membres en vertu de la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit par conséquent cesser d'empiéter sur les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en examinant des questions qui relèvent traditionnellement de la compétence de ces organes. Le Conseil de sécurité doit également éviter de recourir au Chapitre VII de la Charte comme prétexte pour traiter des questions qui ne représentent

pas nécessairement une menace à la paix et à la sécurité internationales. Au contraire, il devrait, si besoin est, faire plein usage des dispositions d'autres chapitres pertinents, notamment des Chapitres VI et VIII, avant d'invoquer le Chapitre VII, auquel il devrait faire appel en dernier recours.

Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité restent une source de grande préoccupation pour le Mouvement des pays non alignés. Le recours aux sanctions soulève des questions éthiques fondamentales sur le fait de savoir si les souffrances infligées aux groupes vulnérables dans le pays ciblé sont un moyen légitime de faire pression. À ce propos, les objectifs des régimes de sanctions doivent être clairement définis, et celles-ci doivent être imposées selon un calendrier spécifique, sur la base d'un cadre juridique viable, et levées dès que les objectifs ont été atteints. Les conditions requises de la part de l'État ou de la partie auxquels les sanctions ont été imposées doivent être clairement définies et revues régulièrement.

L'année dernière, le Mouvement des pays non alignés a noté que le rapport annuel du Conseil de sécurité n'était toujours qu'un aperçu procédural des réunions, activités et décisions du Conseil. En examinant le rapport de cette année, nous pensons que l'ont peut encore apporter des améliorations pour que le rapport traduise les graves problèmes, évaluations et raisonnements du Conseil, et les processus de prise de décisions suivis dans chacune des situations couvertes pendant la période à l'examen.

À notre avis, le rapport doit expliquer davantage les positions adoptées sur les différentes questions examinées par le Conseil, y compris les situations où le Conseil n'a pas été en mesure d'agir, en particulier celles qui relèvent de la paix et de la sécurité internationales. Il doit aussi mettre en avant les raisons qui sous-tendent les divers documents émanant du Conseil, qu'il s'agisse de résolutions, déclarations présidentielles, communiqués de presse ou déclarations à la presse.

En outre, le Conseil doit soumettre des rapports spéciaux à l'Assemblée générale pour examen, conformément au paragraphe 1 de l'Article 15, et au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. De plus, il est essentiel que les interactions régulières entre la présidence du Conseil de sécurité et l'ensemble des membres de l'ONU soient maintenues pendant le processus de préparation des rapports

annuels du Conseil, ce qui permettra d'en améliorer la qualité.

Je voudrais dire encore quelques mots à titre national. J'associe mes remarques à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'Égypte est très désireuse de réaliser des progrès tangibles et d'obtenir des résultats concrets dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité sur la base de la décision 62/557. Le paragraphe d) de cette décision stipule clairement que les négociations intergouvernementales doivent se fonder sur des propositions soumises par les États Membres. L'idée est de préserver la nature intergouvernementale du processus et d'éviter de compromettre la neutralité et l'impartialité du Président de l'Assemblée générale et du président des négociations intergouvernementales, notamment sachant que le principal objectif des négociations est de garantir l'approbation politique la plus large possible de la part des États Membres eux-mêmes.

Les cinq questions fondamentales de nos négociations intergouvernementales ont été clairement définies au paragraphe e) ii) de la décision 62/557. Elles demeurent indissolublement liées et constituent un ensemble intégral et inséparable qu'il faut adopter en totalité. En conséquence, tout accord doit se fonder sur un examen complet de ces questions, sans essayer de les classer en questions constituant un point de convergence ou de divergence, ou sans tenter d'éluder les questions les plus ardues pour se mettre d'accord sur les questions faciles qui auraient pu être réglées il y a des années. Nous ne recherchons pas n'importe quel accord; au contraire, nous visons un accord qui aura l'effet souhaité sur la structure de pouvoir au Conseil de sécurité, et qui nous demandera simplement de nous efforcer de parvenir à un accord sur les sujets les plus aisés et les plus difficiles en même temps.

L'Égypte, avec le Groupe des États d'Afrique, continue de croire que les États et les groupes d'États doivent tout d'abord se mettre d'accord sur des principes, termes et critères, ainsi que sur le fond, avant de s'embarquer dans tout exercice de rédaction. Ils doivent en outre convenir de la forme de celui-ci, savoir s'ils cherchent à compiler seulement certaines propositions spécifiques présentées au cours des précédents cycles de négociations intergouvernementales, ou bien la totalité d'entre elles. Cet accord sur les principes doit inclure un accord institutionnel sur les moyens destinés à

rétablir la grave injustice historique envers l'Afrique, seul continent non représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité, et pas suffisamment représenté dans la catégorie des membres non permanents. Une simple référence à l'augmentation de la représentation africaine, sans entrer dans les détails, n'est tout simplement pas suffisante.

L'Égypte rappelle une fois de plus la validité et la force de la position africaine commune, telle que représentée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Limiter l'élargissement du Conseil de sécurité à la seule catégorie des membres non permanents n'est pour nous pas une option, car cela ne modifiera pas la structure de pouvoir du Conseil ni ne corrigera l'injustice historique envers le continent africain.

Je tiens à rappeler ici que l'Afrique s'oppose par principe au veto, et estime qu'il devrait être aboli, mais tant qu'il sera en place, et pour une pure question de justice, il doit s'appliquer à tous les nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité élargi, en pleine conformité avec le principe d'égalité entre les membres permanents actuels et nouveaux.

Dans ce contexte, et dans le but de traiter avec réalisme la question de la réforme du Conseil, l'Égypte pense que les négociations doivent examiner avec efficacité les droits de veto des membres permanents actuels et nouveaux pris tous ensemble, y compris l'utilisation à mauvais escient ou la menace du recours au droit de veto. Cette approche imposerait d'envisager sérieusement de limiter le droit de veto des membres permanents actuels et nouveaux pour exclure, dans un premier temps, les cas de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes contre l'humanité, de graves violations du droit international humanitaire, de cessation des hostilités entre parties belligérantes, ainsi que l'élection du Secrétaire général. Les membres permanents pourront ainsi accorder une plus grande importance à la responsabilité internationale qu'assume le Conseil de sécurité et tous les Membres de l'Assemblée générale pourront protéger les populations contre ces crimes atroces au lieu de protéger, pour des considérations politiques ou autres, ceux qui commettent de tels crimes. Ce serait en soi la meilleure manifestation possible d'une réelle gouvernance mondiale.

L'équilibre de la représentation régionale sera étroitement lié à la composition du Conseil de sécurité

élargi. C'est pourquoi, lorsque les États qui appuient le Consensus d'Ézulwini demandent au moins deux sièges permanents, assortis de toutes les prérogatives et de tous les privilèges, dont le droit de veto, ainsi que deux sièges non permanents supplémentaires, cela signifie que l'Afrique pourrait demander un plus grand nombre de sièges permanents si elle a le sentiment que d'autres régions, comptant un plus petit nombre d'États, obtiennent un nombre de sièges supérieur à leur taux de représentation.

Le processus africain de sélection de candidats ne doit pas être perçu comme contraire à l'Article 23 de la Charte, qui continuera de régir les procédures d'élection à l'Assemblée générale. Nous estimons également qu'un Conseil de sécurité élargi, comptant pas moins de 26 membres, ne nuira pas au fonctionnement et à l'efficacité du Conseil mais le rendra plus représentatif et plus démocratique.

Malgré les efforts constants et les multiples tentatives du Conseil de sécurité d'améliorer ses méthodes de travail, en particulier ceux entrepris par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, comme il ressort de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507), aucune de ces démarches n'est à la hauteur des aspirations ou des ambitions de la grande majorité des États Membres. En outre, l'accent doit être principalement mis sur l'examen, l'adoption et la mise en œuvre des propositions présentées à cet égard, y compris des propositions et positions du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des cinq petits pays.

S'agissant de la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, l'Égypte insiste sur le fait que le Conseil de sécurité doit cesser d'empiéter sur le mandat de l'Assemblée générale. La qualité des rapports annuels que le Conseil soumet à l'Assemblée, la coordination des activités entre les présidents des deux organes, le rôle de l'Assemblée sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales et le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, de même que de nombreux autres points, sont autant de questions qui doivent être traitées de manière efficace.

Différentes propositions ont été faites en faveur d'une approche intermédiaire. L'Égypte estime que cette approche ne répond pas aux demandes africaines, car elle ne garantit pas une réelle augmentation du nombre de membres permanents et écarte la possibilité

d'accorder le droit de veto aux nouveaux membres permanents.

Cette nouvelle approche demeure ambiguë, et nous voudrions que ses initiateurs nous apportent de plus amples éclaircissements sur son objectif ultime et sur la durée, le renouvellement et la suppression des sièges intermédiaires, les restrictions au droit de veto des membres actuels et des nouveaux membres durant la phase intermédiaire, la période de transition, les règles qui seront appliquées pour le roulement des sièges intermédiaires, ainsi que des détails précis sur la phase d'examen.

Une meilleure représentation des pays en développement et des petits États au Conseil de sécurité est également un des piliers principaux du processus de réforme, comme cela est le cas depuis l'adoption de la résolution 48/26. L'Égypte souligne qu'il faut dûment prendre en compte la position des membres de la Ligue des États arabes qui demandent qu'un siège permanent soit réservé au Groupe des États arabes en cas d'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil, comme cela a été réaffirmé dans la Déclaration de Syrte adoptée le 28 mars 2010 à la session ordinaire du Sommet arabe. Nous insistons également sur la nécessité de tenir compte de la position de l'Organisation de la Conférence islamique, qui demande une juste représentation de la Oumma islamique dans les deux catégories de membres du Conseil.

Pour terminer, l'Égypte rappelle que chaque État, grand ou petit, en développement ou développé, membre permanent ou non permanent, doit manifester la volonté politique nécessaire pour obtenir des résultats qui nous permettront de recueillir l'adhésion politique la plus large possible, et j'espère que nous pourrons faire des progrès en ce sens au cours de la présente session.

**M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique représentés à l'Organisation des Nations Unies, à savoir les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Nauru, les Palaos, la République des Îles Marshall, le Samoa, les Îles Salomon, les Tuvalu, les Tonga, le Vanuatu et mon propre pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/65/2) au titre du point de l'ordre du jour dont nous sommes

saisis. Les petits États insulaires en développement du Pacifique se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de participer à ce débat sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

La réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), nous, la communauté internationale, nous sommes engagés à entreprendre une réforme rapide du Conseil car nous avons reconnu qu'une réforme est indispensable pour accroître son efficacité et sa légitimité. En outre, les réformes refléteront à juste titre les réalités géopolitiques et économiques de notre époque plutôt que celles de 1945.

Il est donc essentiel que nous redoublions d'efforts pour mener à bien cette réforme. Dans un monde où la paix n'est pas une réalité pour tous, nous devons nous assurer que l'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales dispose des structures adéquates pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, tel que défini dans la Charte des Nations Unies.

En tant que communauté mondiale, notre attachement à la paix et à la sécurité se mesure à l'aune de notre attachement à l'efficacité du système que nous avons mis en place pour préserver toutes les populations des ravages de la guerre et des conflits. Ainsi, en retardant la réforme du Conseil, nous contribuons à l'insécurité mondiale actuelle. Nous appelons tous les États Membres à reconnaître que la réforme du Conseil sera bénéfique au niveau mondial, et doit lui permettre de mieux représenter les populations qu'il sert, et à intensifier immédiatement nos travaux afin d'achever cette réforme.

La position des petits États insulaires en développement du Pacifique sur la représentation régionale au Conseil est bien connue. S'agissant de la question des catégories de membres du Conseil de sécurité, nous jugeons important d'élargir la composition du Conseil tant au niveau des membres permanents que des membres non permanents. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ne sont pas favorables à la création de nouvelles catégories de membres au sein d'un Conseil réformé, comme par exemple une nouvelle catégorie de sièges non permanents à mandat prolongé.

La composition actuelle du Conseil n'est pas suffisamment représentative de toutes les régions du monde et ne reflète pas les réalités géopolitiques de ce siècle. Cela est particulièrement vrai de l'Afrique, et il faut absolument attribuer des sièges permanents à ce continent pour réparer les injustices passées. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ne dispose pas non plus de siège permanent, tandis que l'Asie, avec un seul membre permanent, est sous-représentée.

Il est indispensable de remédier à ce déséquilibre dont souffre l'un des principaux organes de décision de l'ONU pour mener à bien le programme de réforme de l'ONU. Par conséquent, les petits États insulaires en développement du Pacifique appuient l'octroi de deux nouveaux sièges permanents à l'Afrique et d'un siège au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes également favorables à l'octroi de deux autres sièges permanents à l'Asie et d'un siège au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Nous appuyons en outre la création de cinq nouveaux sièges non permanents.

L'élargissement du Conseil tel que nous l'avons décrit est celui vers lequel convergent le plus les États Membres, et nous appelons tous les pays à faire preuve de souplesse pour que nous puissions avancer dans l'examen de cette question.

Il faut également réformer l'arrangement actuel des groupes régionaux utilisé pour proposer des candidats à des sièges non permanents du Conseil pour une durée de deux ans sur la base d'une répartition géographique équitable. Ces arrangements ne sont plus équitables tant pour la répartition que pour la sélection de membres au sein des groupes régionaux appelés à servir au Conseil. Un système de sélection plus juste et plus démocratique et une répartition géographique plus équilibrée des sous-régions au sein des groupes sont nécessaires lorsque les groupes proposent des candidats à des sièges non permanents au Conseil.

L'allocation d'un siège aux petits États insulaires en développement dans le cadre des structures de groupe existantes doit faire l'objet d'une certaine forme de garantie, inscrite dans des directives qui pourraient faire partie d'un processus de réforme réaliste. Cette garantie donnerait aux petits États insulaires en développement une possibilité plus équilibrée de siéger au Conseil et refléterait une application commune plus démocratique du concept de répartition géographique équitable.

Eu égard au rapport sur les travaux du Conseil, nous sommes évidemment déçus que le Conseil n'ait pas abordé la question du changement climatique. Nous appelons le Conseil à commencer d'examiner de toute urgence les menaces que pose le changement climatique à la paix et à la sécurité internationales. Le changement climatique menace de soumettre les institutions nationales et internationales à d'énormes pressions et pourrait déplacer des millions de personnes partout dans le monde.

Dans notre région du Pacifique, le changement climatique peut faire que des nations entières disparaissent physiquement, et que leurs populations deviennent apatrides. En tant qu'organe des Nations Unies auquel incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a le devoir d'user des pouvoirs étendus qui lui sont conférés en vertu de la Charte des Nations Unies pour réagir à la menace à la sécurité posée par le changement climatique.

Dans l'été 2009, cet organe a adopté à l'unanimité la résolution 63/281, qui reconnaissait pour la première fois le lien évident qu'il y a entre le changement climatique et ses implications pour la paix et la sécurité internationales. Dans son rapport établi suite à cette résolution (A/64/350), le Secrétaire général a cité cinq facteurs susceptibles de faire en sorte que les changements climatiques rejaillissent sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il déclare que « la communauté internationale doit anticiper et se préparer à faire face à un certain nombre de défis liés aux changements climatiques : pour les relever, les mécanismes existants s'avéreront peut-être inadéquats » (ibid., par. 101).

Nous sommes en accord avec ces conclusions et considérons qu'il importe que le Conseil de sécurité décide immédiatement des mesures à prendre pour répondre à ces menaces croissantes.

Le Conseil de sécurité reconnaît depuis longtemps qu'il doit agir pour prévenir les différends avant qu'ils n'éclatent. Aux membres actuels du Conseil, nous demandons qu'ils appuient cet appel à l'action et qu'ils fassent figurer cette question à l'ordre du jour de 2011. Compte tenu de la gravité des menaces posées par le changement climatique, il incombe au Conseil d'entreprendre immédiatement cette énorme tâche.

**M. Seger** (Suisse) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des cinq petits pays, à savoir

le Costa Rica, la Jordanie, le Liechtenstein, Singapour et la Suisse.

Mon intervention portera à la fois sur le point 29 de l'ordre du jour, le « Rapport du Conseil de sécurité », et sur le point 119, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Concernant le point 29, le Groupe salue la tenue d'un débat sur le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2). Nous saluons également les efforts du Royaume-Uni, en tant que Président actuel du Conseil, pour son initiative judicieuse d'introduire un élément de réflexion et d'analyse dans la présentation du rapport annuel. Nous espérons que d'autres présidences du Conseil continueront cette pratique.

Néanmoins, nous estimons que l'heure est venue de prendre des mesures supplémentaires pour donner davantage de sens à ce débat. Ces mesures entraîneraient des modifications concernant la manière dont le rapport est rédigé et discuté ici. Cette soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, dont le mot d'ordre est la gouvernance mondiale, nous offre une bonne occasion de réfléchir sur les moyens d'améliorer le rapport ainsi que sur la manière de le traiter.

Idéalement, la discussion sur les futurs rapports du Conseil de sécurité devrait répondre à trois critères : être informelle, inclusive et interactive. Si nous y parvenons, nous serons en mesure d'obtenir des bénéfices plus importants et plus tangibles du rapport annuel dans le contexte de nos efforts communs pour renforcer la paix internationale et la sécurité, tout en respectant les tâches, les mandats et les compétences de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

La Charte des Nations Unies confère clairement la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil. Un dialogue plus substantiel et interactif entre les deux organes principaux de l'ONU, et entre les États Membres, engagé sur la base du rapport, n'a pas pour but de contester cette prérogative. Toutefois, le Conseil de sécurité pourrait profiter d'une implication plus forte de ses membres. Ceci lui permettrait de mieux se décharger de ses fonctions. En même temps, une discussion politique avec les Membres des Nations Unies présenterait un avantage additionnel : les décisions du Conseil de sécurité bénéficieraient d'une

meilleure assise politique dans les États qui arriveraient ainsi à mieux s'identifier à elles.

Dans ce sens, le rapport annuel constituerait une excellente occasion, non seulement de revenir sur le passé, mais aussi pour toutes les parties d'en tirer des enseignements afin d'enrichir des options et des stratégies pour l'année à venir et au-delà. En d'autres termes, la discussion sur le rapport, au lieu d'être principalement rétrospective, devrait également être un exercice prospectif. Une telle discussion n'a pas besoin d'être un exercice formel. Les Cinq proposent un format qui s'apparenterait davantage à un séminaire. Ceci pourrait être organisé sous la forme d'une série d'ateliers axés sur des situations et/ou des sujets.

Nos idées apparaîtront peut-être comme un saut quantique aux yeux de certains. Mais le fait est que le débat sur le rapport du Conseil de sécurité est devenu fade et ritualisé. Il a ainsi perdu une grande partie de sa signification. Si nous voulons réellement nous investir conjointement pour la paix internationale et la sécurité conformément à la Charte des Nations Unies, nous devrions oser faire preuve d'audace et d'innovation en tirant le meilleur parti de ce rapport annuel. Les Cinq invitent donc tous les États Membres à réfléchir pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale à des améliorations possibles.

Ceci dit, les Cinq souhaitent faire les commentaires suivants sur le rapport de cette année. Bien que nous ayons espéré davantage en ce qui concerne le processus et la teneur de ce rapport, nous avons observé des progrès encourageants.

Pour ce qui touche au processus, nous saluons la disponibilité du Nigéria de tenir un dialogue avec les États Membres sur le rapport annuel. Néanmoins, nous proposons l'implication substantielle de tous les États Membres à un stade plus précoce de la rédaction, par exemple, sous la forme d'un débat ouvert interactif. Nous aimerions également voir ces échanges reflétés dans le rapport annuel.

Concernant la substance, nous avons noté des nouveaux éléments positifs dans le rapport de cette année qui pourraient servir de base à d'autres améliorations. Premièrement, nous félicitons le Nigéria d'avoir inclus les résumés analytiques de certaines des présidences lorsqu'ils étaient disponibles. Deuxièmement, dans le chapitre sur le Soudan, nous observons une nouvelle pratique qui reflète les discussions au sein du Conseil de sécurité à l'issue d'un exposé fait par le Procureur de la Cour pénale

internationale (CPI). Dans ce contexte, nous soutenons et encourageons l'inclusion d'une analyse des défis actuels auxquels fait face le Conseil de sécurité, de ses évaluations et des justifications de ses décisions.

Troisièmement, les Cinq soulignent la nécessité de mettre en évidence les liens entre les questions thématiques, régionales et spécifiques à des pays particuliers. Le chapitre sur la République démocratique du Congo montre clairement la pertinence de l'approche du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des femmes dans les conflits armés. Le rapport annuel devrait en tenir compte.

Enfin, nous saluons particulièrement l'inclusion d'un chapitre sur les méthodes de travail. À l'avenir, nous proposerons de l'étayer en ajoutant l'évaluation du Conseil de sécurité quant à sa considération et au progrès en la matière, et de tenir informés les Membres sur l'application de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2010/507.

Pour conclure nos remarques sur le point 29, les Cinq souhaitent féliciter l'actuelle présidence du Conseil de sécurité pour avoir insufflé un esprit novateur aux débats et en avoir favorisé l'interactivité. Nous aimerions également souligner que l'augmentation du nombre de débats publics organisés chaque mois par la présidence du Conseil de sécurité – bien que ce soit un signe d'ouverture et d'inclusion – ne peut pas se traduire en soi en discussions sensées.

Dans ce contexte, les changements procéduraux présentés par le Royaume-Uni lors de son exposé informel la semaine dernière aux membres de l'Assemblée générale méritent d'être soutenus. Ceux-ci rendent les débats moins protocolaires et favorisent les discussions. Nous sommes particulièrement favorables à l'idée d'organiser un échange de vues avec le Département des affaires politiques. Nous sommes également ouverts aux suggestions visant à rendre les consultations au Conseil de sécurité plus spontanées, vivantes et productives. Nous encourageons les présidences futures du Conseil de sécurité à suivre cet exemple positif et à poursuivre de tels efforts.

La question des méthodes de travail m'amène à aborder le point 119, à savoir la réforme du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, les S-5 remercient le Conseil de sécurité d'avoir tenu un débat public sur les méthodes de travail en avril de cette année (voir S/PV.6300), débat qui a été suivi par la révision de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507).

Nous félicitons le Groupe de travail informel sur la documentation et le Japon, qui l'a présidé, pour leur travail et saluons la mise à jour de la note présidentielle. Ce document constitue une bonne compilation des pratiques existantes et des développements depuis l'adoption de la note précédente (S/2006/507). Néanmoins, nous estimons que la note publiée sous la cote S/2010/507 n'aborde pas entièrement tous les domaines importants touchant aux méthodes de travail. Nous regrettons en particulier l'absence de mécanismes d'application.

Le groupe S-5 continuera à traiter prioritairement de la question de la révision des méthodes de travail au Conseil de sécurité. Un progrès doit avoir lieu dans ce domaine, que nous puissions nous mettre d'accord sur l'élargissement du Conseil ou non.

En ce qui concerne l'élargissement du Conseil de sécurité, les Cinq espèrent que la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale ouvrira la voie à de véritables négociations substantielles et interactives. Si nous ne pouvons pas passer à l'étape suivante de ce processus, l'ONU sera perçue comme une organisation incapable de se réformer. Un tel constat serait très préjudiciable à l'image et à la crédibilité de l'ONU et aurait des répercussions négatives sur nous en tant qu'États Membres. C'est pourquoi nous sommes favorables à la reprise rapide des négociations intergouvernementales et à la nomination encore une fois de l'Ambassadeur Tanin au poste de médiateur. Nous souhaitons assurer à l'Ambassadeur Tanin notre plein soutien pour le processus à venir.

**M. Touray** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous remercier au nom du Groupe des États d'Afrique, pour les remarques liminaires que vous avez prononcées ce matin, et pour avoir organisé ce débat conjoint sur le point 29 de l'ordre du jour, sur le rapport soumis par le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale sur les activités du Conseil pour la période allant d'août 2009 à juillet 2010, et sur le point 119 de l'ordre du jour, qui traite de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Je remercie également le Conseil de sécurité et le Secrétariat pour le rapport publié sous la cote A/65/2. Nous remercions le Président du Conseil, Sir Mark Lyall Grant, pour sa présentation du rapport. Toutefois, conformément à nos fonctions de représentation, nous limiterons notre intervention aux questions relatives

aux méthodes de travail du Conseil et à sa relation avec l'Assemblée générale, et à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Nous parlerons des autres questions figurant dans le rapport à titre national.

Monsieur le Président, le choix que vous avez fait de réaffirmer que le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale est le thème principal de la soixante-cinquième session de l'Assemblée est on ne peut plus opportun. L'ONU, en dépit des immenses défis auxquels elle a été confrontée au lendemain de la guerre froide, est devenue le forum le plus légitime où toutes les nations peuvent se réunir pour trouver des solutions aux myriades de problèmes qui affligent notre monde.

Dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté, l'ONU est reconnue comme étant une institution normative qui régit les relations entre les nations – d'où la nécessité de réaffirmer sa centralité dans la gouvernance mondiale. Mais ce faisant, nous devons tous nous engager de nouveau à poursuivre le processus de réforme actuellement en cours. Pour que la légitimité et le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale soient pleinement réalisables, il faut traiter des questions urgentes de la démocratisation du Conseil de sécurité en instaurant une représentation régionale équitable qui soit le reflet des réalités géopolitiques actuelles et en rendant le Conseil plus représentatif, plus transparent et plus comptable à l'égard de l'ensemble des membres afin que ses décisions soient empreintes d'une plus grande légitimité et afin de le rendre plus efficace.

Il y a moins d'un mois, convaincu de l'urgence nécessaire de réaffirmer la centralité de l'ONU dans la gouvernance mondiale, alors que nous commençons la soixante-cinquième session de l'Assemblée, le Président a tenu une réunion plénière informelle sur les négociations intergouvernementales afin de sonder les avis des membres sur l'état du processus de réforme, sur la direction vers laquelle il nous dirige et sur les façons de faire avancer ledit processus.

Le Président a conclu que, premièrement, la deuxième révision du texte de négociations rédigé par le facilitateur pouvait servir de base à l'avancement du processus. Deuxièmement, le facilitateur devrait continuer de travailler en tenant des consultations ouvertes, inclusives et transparentes qui permettraient au texte d'évoluer de manière équilibrée et globale.

Troisièmement, le 11 novembre – c'est-à-dire le débat conjoint d'aujourd'hui – serait l'occasion de faire avancer le processus. Quatrièmement, c'est aux États Membres qu'incombe cette responsabilité. Enfin, le Président a exhorté les États Membres à réfléchir à leur position et à interagir afin de trouver une solution. Nous appuyons sans réserve ses observations et espérons vivement que le débat conjoint d'aujourd'hui ouvrira la voie à règlement de ce qui, à ce stade, semble être un problème insoluble.

Nous continuons à réitérer la nécessité impérieuse de réformer le Conseil de sécurité d'une manière globale qui permettra à l'ONU de s'acquitter avec plus d'efficacité et d'effectivité de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faut donc s'attacher à améliorer les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, renforcer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil, et favoriser une interaction et un dialogue accru avec les non-membres du Conseil sur ses méthodes de travail. Et il faut également traiter de la question fondamentale de l'élargissement du Conseil dans la catégorie des membres permanents et des membres non permanents. Le fait d'aborder ensemble les points 29 et 119 de l'ordre du jour dans ce débat montre clairement qu'ils sont tous les deux interconnectés.

Sur ce point, nous nous félicitons de la note présidentielle publiée le 26 juillet 2010 sous la cote S/2010/507, ainsi que des progrès effectués vers une meilleure efficacité et une plus grande transparence des méthodes de travail du Conseil, en particulier pour ce qui est d'organiser davantage de réunions et de consultations avec les autres parties prenantes comme les États Membres, les pays fournisseurs de contingents et les organisations non gouvernementales.

Nous nous félicitons en outre de la visite effectuée par le Conseil auprès des diverses missions engagées dans les zones du continent inscrites à son ordre du jour, afin de recueillir des données précises sur le terrain et d'accroître l'efficacité de son travail et de ses décisions. Nous encourageons le Conseil à poursuivre ces mesures visant à améliorer, alimenter et renforcer ses relations avec les acteurs concernés.

En particulier, nous continuons d'insister sur la nécessité d'introduire davantage d'intégration, de transparence et de légitimité dans les procédures du Conseil. Nous tenons à souligner ici que le règlement – toujours provisoire malgré les 60 années d'existence

du Conseil – est une source de préoccupation. De plus, nous exigeons qu'il respecte parfaitement les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 15, et du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, par la présentation de rapports spéciaux à l'Assemblée générale pour examen, et nous insistons pour que les rapports annuels du Conseil soient suffisamment analytiques pour être utiles et intéressants.

Par ailleurs, il importe que le Conseil de sécurité se concentre sur le mandat et les compétences qui lui ont été assignés par la Charte des Nations Unies, et s'abstienne de recourir aux dispositions du Chapitre VII de la Charte comme prétexte pour traiter des questions qui n'entrent pas dans le champ de compétence desdites dispositions. Nous prions le Conseil de continuer de travailler de manière plus coopérative avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, en organisant des consultations plus intenses et régulières avec les Présidents des deux organes, ce qui favoriserait une interaction harmonieuse et lui éviterait d'empiéter sur les mandats des deux autres organes.

Nous réaffirmons donc la nécessité de mettre pleinement en œuvre les dispositions pertinentes des résolutions 51/193, 58/126 et 59/313 de l'Assemblée.

Nous prenons note des progrès réalisés pendant les négociations intergouvernementales à la session précédente, qui ont abouti au document de négociation unique qui représente une avancée significative dans la bonne direction. Nous souhaitons remercier S. E. M. Ali Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, ainsi que l'Ambassadeur Zahir Tanin, le facilitateur, des efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de promouvoir et faire avancer le processus de réforme. Il nous appartient désormais à tous de consolider ces progrès en poursuivant les négociations dans le cadre des décisions 62/557, 63/565 et 64/568, de manière à permettre au texte d'évoluer de façon ouverte et transparente.

Dans le même esprit, il est nécessaire d'identifier et de choisir la structure et l'approche en fonction desquelles poursuivre les négociations. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut à présent chercher à ouvrir des consultations authentiques et à adopter une approche interactive qui fera avancer le processus vers la quête d'un consensus. Nous sommes favorables à la poursuite des négociations intergouvernementales avec

le facilitateur, en vue de parvenir à un accord sur les principes et les critères relatifs aux cinq points clefs, ou négociables, stipulés au paragraphe e) ii) de la décision 62/557.

Notre appel à une représentation de l'Afrique, dans les catégories aussi bien permanente que non permanente du Conseil de sécurité, comme cela est stipulé dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte, tend à réparer l'injustice qu'un continent de 53 États, qui rassemble environ 70 % des activités du Conseil, a dû subir, et continue de subir, en dépit des réalités géopolitiques du monde actuel.

L'Afrique exige donc, encore et toujours, un élargissement de sa représentation dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, ainsi qu'au moins deux sièges permanents avec leurs prérogatives et privilèges, y compris le droit de veto tant que celui-ci existera, et un total de cinq sièges non permanents, sachant que la responsabilité de choisir les candidats africains incomberait à l'Union africaine. Tout retard prolongé dans le processus non seulement fera durer cette injustice historique, mais remettra aussi en question la légitimité des décisions du Conseil et l'intégrité de ses procédures.

Pour terminer, l'Afrique renouvelle son appel à un Conseil plus ouvert à tous, efficace, transparent, efficient et responsable. L'Afrique exhorte tous les États Membres à continuer de négocier en toute bonne foi et dans une confiance mutuelle, et de s'attacher à faire des efforts concertés pour arriver à progresser dans les négociations et à faire avancer le processus. Il nous incombe donc à tous de poursuivre ce processus dans une atmosphère de souplesse et de compromis afin de parvenir à une réforme qui réunisse un vaste consensus de la part des États Membres.

Pour notre part, en Afrique, nous nous engageons à travailler avec tous les groupes intéressés et avec l'ensemble des États Membres à cette session pour faire de la réforme du Conseil de sécurité une réalité.

À titre national, ma délégation note avec satisfaction le compte rendu de la situation en Sierra Leone contenu dans le rapport du Conseil de sécurité pour la période allant d'août 2009 à juillet 2010 (A/65/2). Nous aimerions de nouveau saisir cette occasion pour remercier le Conseil et la communauté internationale de l'appui constant qu'ils apportent à notre effort de consolidation de la paix après le conflit. La Sierra Leone est profondément disposée à tirer profit des acquis obtenus depuis la cessation des

hostilités, et continuera de s'attacher à travailler avec tous les acteurs pour assurer une paix, une stabilité, une croissance et un développement durables.

**M. Lambert** (Belgique) : Notre monde connaît un processus de transformation accéléré. Les positions économique, politique, institutionnelle et de développement de beaucoup de pays sont en pleine mutation, nous le savons tous.

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, nous prôtons tous un multilatéralisme effectif. Nous devons donc prendre en compte la réalité de certains changements. Les institutions de l'ONU, dont le Conseil de sécurité, doivent mieux refléter ces nouvelles réalités, et ce, de façon équitable. Tout récemment encore, nous avons pu constater que l'attention pour cette question de la réforme du Conseil de sécurité est, et reste, très actuelle au plan international, et ce, au plus haut niveau. Le monde extérieur nourrit des attentes envers ce dossier, et par conséquent envers nous.

C'est dans ce contexte que je voudrais saluer le travail méritoire de l'Ambassadeur Tanin, qui a pu réaliser des progrès remarquables en initiant un exercice visant à rendre l'actuel texte de négociation plus opérant. Beaucoup de délégations, dont les pays du Bénélux, ont contribué à cet exercice, en introduisant des propositions d'amélioration de textes pour les cinq sujets principaux dont nous sommes saisis. Nous restons prêts à faire davantage au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Je salue aussi l'attention spécifique dont vous, Monsieur le Président, témoignez pour ce travail. Cela constitue, selon nous, un signal positif et remarqué qui devrait nous inspirer pour maintenir l'élan initié lors de la précédente session de l'Assemblée générale.

Je voudrais, dès lors, lancer un appel à tous les membres de cette Assemblée pour qu'ils contribuent concrètement, techniquement, à l'élaboration d'un véritable texte de négociation par le biais de propositions concrètes d'amélioration du texte actuel. Ceci constituera la tâche principale de ce cycle de négociations. La simple répétition de points de vue traditionnels, et entre-temps bien connus, n'est plus une option. Nous avons désormais une obligation de résultats. Le monde extérieur nous observe, attend beaucoup de nous et s'attend à ce que nous fassions mieux. Il faudrait, idéalement, que nous soyons prêts à cibler ces points, qui constituent les véritables nœuds

politiques à trancher, entre autres, sur l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres.

Les objectifs à atteindre au cours de cette année sont donc clairs à notre esprit. Ma délégation est et reste prête à relever ce défi et à assumer notre responsabilité de façon interactive.

**M. Wittig** (Allemagne) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'intérêt personnel que vous portez à la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous vous savons gré, ainsi qu'au Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Tanin, de nous avoir déjà donné la possibilité d'organiser une séance plénière informelle sur cette question sous votre présidence de l'Assemblée générale.

L'importance de la réforme de l'ONU, et de celle du Conseil de sécurité en particulier, ne saurait être trop soulignée. Des préoccupations existent concernant la question de la restructuration de la gouvernance mondiale et la création de nouvelles structures internationales, tel le Groupe des Vingt. Ces derniers jours, nous avons assisté à une réforme importante du Fonds monétaire international. Cette inquiétude a trait au fait que l'ONU pourrait rester à la traîne de ce processus, sa structure fondamentale n'ayant pratiquement pas changé depuis 1945, alors que l'Organisation compte aujourd'hui 192 États Membres, contre 51 à l'époque.

Il nous incombe, en notre qualité d'États Membres de l'ONU, de faire en sorte que ces inquiétudes ne se traduisent pas dans les faits. Le temps ne jouera pas en la faveur de l'ONU si ses structures ne sont pas rapidement adaptées aux réalités de notre époque. Nous devons parvenir à un compromis sur la réforme si nous voulons que le Conseil de sécurité continue d'occuper une place centrale dans le système multilatéral. De par sa légitimité exceptionnelle et ses fonctions indispensables tel qu'énoncées dans la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit demeurer, à notre avis, l'organe chargé de traiter les menaces à la paix et à la sécurité dans le monde.

Nous ne devons donc plus perdre de temps et faire avancer le processus de réforme. Nous nous félicitons qu'aujourd'hui plus que jamais, il soit plus communément admis que la future composition du Conseil doit tenir compte de la situation géopolitique actuelle. Le Président Obama a prononcé une allocution importante à New Delhi en début de

semaine, mettant l'accent sur ce fait précis. Nous devons veiller à ce que le Conseil de sécurité soit en mesure de jouer son rôle au XXI<sup>e</sup> siècle.

Une majorité écrasante d'États Membres considère que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est d'élargir la composition des deux catégories de membres du Conseil. À l'instar de nos partenaires africains et de nombreux autres acteurs, l'Allemagne et ses partenaires du Groupe des Quatre appuient fermement ce modèle d'élargissement. C'est un des résultats évidents obtenus à la soixante-quatrième session, dont il est tenu compte dans la deuxième version du texte négocié présenté par le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Tanin. Nous devons maintenant nous fonder sur ce résultat pour avancer. Chacun d'entre nous devra prendre part à cet effort pour trouver une solution de compromis qui bénéficie du plus large appui possible.

J'exhorte tous les Membres à faire désormais avancer rapidement le processus de négociations à la séance plénière informelle pour parvenir à une troisième version du texte négocié d'ici à la fin de l'année. Cette version doit éliminer les chevauchements et unifier les positions identiques, et proposer ainsi un texte beaucoup plus concis que la deuxième version.

Nous vous appelons, Monsieur le Président, ainsi que le Président des négociations intergouvernementales, à travailler avec les États Membres – peut-être également en groupes – en vue d'aboutir à une version plus concise d'ici à la fin de l'année. Ce processus doit permettre à terme de limiter le nombre d'options et servir de base à toute évaluation de la situation. Les Membres pourraient alors entamer des négociations réelles sur la réforme dès le début de l'année prochaine. Nous devons sérieusement envisager d'obtenir un résultat concret d'ici à la fin de la soixante-cinquième session.

Je voudrais souligner que nous devrions obtenir une réforme qui améliore le Conseil de sécurité. Pour cela, une présence africaine permanente au Conseil et une présence permanente d'autres pays du Sud – d'Amérique latine et d'Asie – au Conseil sont essentielles. Mais ceux qui contribuent le plus au maintien de la paix et de la sécurité internationales devront également occuper la place légitime qui leur revient.

En dernier lieu, et ce n'est pas le moins important, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil est un autre élément essentiel d'une telle réforme. Le Conseil ainsi réformé servira mieux les intérêts de tous les États Membres.

**M. Kleib** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur les deux questions solidaires inscrites à l'ordre du jour. Nous voudrions également remercier la délégation du Royaume-Uni, qui préside actuellement le Conseil de sécurité, ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010 (A/65/2). Nous saisissons aussi cette occasion pour remercier la délégation du Nigéria, qui a assumé la présidence en juillet, de son travail de rédaction de l'introduction de ce rapport.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite antérieurement par le représentant de l'Égypte sur la position du Mouvement des pays non alignés.

Le grand nombre de résolutions et déclarations présidentielles adoptées par le Conseil, ainsi que les nombreuses visites sur le terrain qu'il a effectuées durant la période considérée dans le rapport, démontrent la gravité des menaces posées à la paix et à la sécurité mondiales. Le Conseil et les organismes du système des Nations Unies ont en effet joué un rôle très important s'agissant d'aider à limiter les incidences des conflits et à promouvoir la paix. L'Indonésie félicite le Conseil de ses actions dans de nombreux cas mentionnés dans le rapport. Nous l'approuvons pour les nombreuses séances publiques qu'il a organisées, ainsi que pour les consultations qu'il a tenues avec les pays fournisseurs de contingents militaires et de police, dans le cadre de ses efforts pour planifier et exécuter les opérations de maintien de la paix plus efficacement et avec des mandats clairs et actualisés.

Parallèlement, comme cela a été signalé par certains, nous aussi nous aurions préféré que le rapport comporte des analyses mieux élaborées concernant les démarches du Conseil. En fait, il est toujours possible d'apporter des améliorations. À cet égard, il pourrait être utile aux États Membres que le Conseil inclue dans le rapport l'état de la mise en œuvre de ses propres décisions. Il importe que l'Assemblée générale, dont les Membres ont confié au Conseil le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, ait une meilleure

idée de la situation générale. Le rapport devrait également porter non seulement sur les débats qui ont été couronnés de succès, mais également sur les cas où le Conseil n'a pas su agir. Le Conseil n'est pas une institution infaillible.

S'agissant du maintien de la paix des Nations Unies et des nombreuses autres questions concernant la paix et la sécurité internationales, le Conseil devrait avoir des échanges de vues plus approfondis avec les États Membres en général, en particulier ceux dont les intérêts peuvent être directement touchés par les éventuelles décisions du Conseil. Mis à part le renforcement de la qualité des décisions du Conseil, cela créera chez les parties prenantes concernées un plus grand sentiment d'appropriation des décisions du Conseil, ce qui le rendra plus efficace.

Concernant la réforme du Conseil de sécurité, ma délégation tient tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin, de l'Afghanistan, des efforts opiniâtres qu'il a déployés au cours des séances plénières informelles intergouvernementales de l'Assemblée générale pour diriger un processus qui n'est certainement pas des plus faciles. Il est essentiel qu'une réforme du Conseil de sécurité, entre autres choses, corrige le déséquilibre dans la composition du Conseil au regard du nombre important de pays en développement de différentes régions et, tout aussi bien, qu'elle rende le Conseil plus représentatif, plus responsable et plus efficace. La future composition du Conseil devrait naturellement inclure les nouvelles puissances émergentes.

Nous appuyons les efforts visant à rédiger un texte de négociation, qui servira sans aucun doute d'excellente base à de plus amples négociations. Toutefois, à notre avis, quelque peine que nous prenions pour tenter de parfaire le texte au cours de la présente session, aucun texte ne saurait marquer une percée dans la recherche de solutions à nos divergences. Nous devons faire preuve de plus de souplesse politique s'agissant de trouver un accord sur les points généralement acceptables. Nous ne progresserons que lorsque la formule retenue pour la réforme du Conseil sera telle qu'elle est acceptable à la vaste majorité des pays, notamment ceux qui sont particulièrement intéressés par la réforme. Nous devons continuer à travailler sur les points de convergence, susceptibles d'unir le plus grand nombre possible de pays.

L'Indonésie fait partie des pays qui croient que l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres offre la meilleure possibilité de remédier aux carences fondamentales du Conseil tel qu'il est actuellement constitué, à savoir son manque de représentativité. Cette carence est reconnue par tous et il ne sert à rien de le répéter. L'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres donne une précieuse occasion au Conseil de mieux refléter le monde contemporain et, en fait, d'être en mesure de prendre en compte d'avance les tendances qui se dessinent dans l'avenir.

Toutefois, malgré l'attrait évident de l'élargissement des deux catégories de membres pour garantir un Conseil plus représentatif, nous sommes d'avis qu'à l'heure actuelle il est plus réaliste de dire que c'est le juste milieu qui peut recueillir l'adhésion politique la plus large possible, et que c'est l'approche intermédiaire sur la question clef des catégories de membres qui mérite un examen plus attentif pour faire avancer le processus. En disant cela, nous n'excluons pas la possibilité d'une future réforme axée sur l'accroissement du nombre de membres permanents. Il s'agit d'une question qui peut être traitée dans le concept d'examen dans le cadre de l'approche intermédiaire, et que nous creuserons tous à l'avenir.

L'approche intermédiaire comporte plusieurs variantes, ce qui doit nous encourager à approfondir son exploration. Notre suggestion est que la présente session peut apporter une valeur ajoutée à la promotion du processus de réforme du Conseil en explorant de manière plus approfondie le type d'approche intermédiaire sur lequel nous puissions nous accorder. S'agissant de la question de la taille du Conseil réformé, nous devrions également adopter une approche intermédiaire. À ce stade, nous suggérons d'élargir la composition du Conseil pour porter le nombre de membres à un chiffre compris entre 25 environ et 31. Nous devons nous efforcer de parvenir à un nombre acceptable qui reflète la diversité mondiale, avec son grand nombre de pays et de régions en développement, de façon plus équilibrée.

Tandis que les trois questions clefs restantes concernant la réforme du Conseil font aussi l'objet de divergences, l'Indonésie est certaine qu'en resserrant la coopération, la collaboration et le dialogue, on peut atténuer ces divergences et parvenir à des accords pour faire avancer le processus de réforme qui nous tient tous tant à cœur.

Enfin, ma délégation voudrait réaffirmer que les cinq questions clefs concernant la réforme du Conseil de sécurité doivent être négociées comme faisant partie intégrante d'une approche globale. Pour sa part, l'Indonésie est prête à coopérer avec l'ensemble des pays pour engager la réforme du Conseil sur une voie viable.

**M. Ragolini** (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat qui nous aide à nous concentrer de façon très concrète sur deux questions liées au Conseil de sécurité, à savoir son rapport annuel et le processus de réforme.

Le Conseil de sécurité a eu d'intenses activités au cours de la période examinée par le rapport (A/65/2). Il est resté préoccupé par des crises géographiques en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, aux Balkans et en Haïti. Il a également consacré de longs débats à des questions thématiques et à des questions générales telles que le terrorisme, la protection des civils, les femmes et la paix et la sécurité, les opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix et la non-prolifération.

En réponse à la demande croissante des États Membres d'améliorer son efficacité, le Conseil de sécurité, sous la présidence de la Turquie, a aussi tenu un important sommet en septembre pour faire en sorte qu'il joue un rôle efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette occasion, le représentant d'un des membres du Conseil a fait la déclaration suivante :

« L'amélioration de l'efficacité du Conseil de sécurité dépend également du rôle des membres non permanents. Ceux-ci doivent participer pleinement au processus de prise de décisions. Les membres non permanents peuvent apporter une grande diversité de vues et d'expériences régionales au Conseil. Il ne suffit pas de faire appel à eux uniquement pour ratifier des décisions déjà prises par les membres permanents. » (*S/PV.6389, p. 16*)

Il s'agit du Brésil, et le représentant qui a fait la déclaration n'est autre que son Ministre des relations extérieures. Nous partageons pleinement l'esprit et la lettre de l'approche de nos amis brésiliens. Je voudrais maintenant concentrer l'attention sur le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Nous ne sommes ni sourds ni aveugles. Nous suivons de près la reconfiguration de la communauté internationale. Nous comprenons et nous saluons la volonté et la capacité des États Membres de vouloir contribuer davantage et assumer plus de responsabilités. Au cours des 15 dernières années, le monde a considérablement évolué; et il évoluera encore plus rapidement durant la prochaine décennie. En réformant le Conseil de sécurité, nous devons tous tenir compte des changements qui ont eu lieu dans le passé et aujourd'hui, et surtout ceux qu'apportera l'avenir. Nous devons rendre le Conseil plus légitime, plus représentatif et plus efficace.

Un Conseil réformé doit donner une chance aux 70 États Membres qui n'ont jamais siégé au Conseil. Nous devons le rendre responsable devant l'Assemblée générale en appliquant le plus noble des principes démocratiques, à savoir le droit de voter et d'élire ses représentants. Voilà pourquoi nous sommes persuadés que le Conseil de sécurité doit être réformé. Voilà pourquoi nous ne pensons pas qu'une réforme démocratique, représentative et légitime pourra être réalisée en élargissant le Conseil et en étendant les privilèges périmés et inefficaces, comme la qualité de membre permanent, à quelques-uns, tout en négligeant les droits de nombreux autres.

L'Italie, ses alliés du Groupe du consensus et nombre d'États Membres qui partagent ses idées sont convaincus qu'un Conseil de sécurité réformé doit être plus représentatif, plus comptable et plus souple. Dans le cadre de notre proposition, il serait plus représentatif car, si les mandats au Conseil étaient de plus longue durée et si cet organe comprenait de nouveaux membres non permanents, un plus grand nombre d'États Membres auraient l'opportunité d'y siéger. Il serait également plus représentatif du fait de l'approche novatrice qui serait adoptée en matière de représentation régionale, ce qui revêtirait une importance particulière à la suite de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et des progrès réalisés par l'Union africaine. Il serait plus comptable car même les mandats de plus longue durée seraient soumis à une élection et à un examen par l'Assemblée générale. Et il serait plus souple car notre proposition a le mérite de rendre le Conseil adaptable sans qu'il soit nécessaire de passer 17 années de plus à poursuivre une réforme permettant de l'adapter aux nouvelles réalités.

Et c'est là un élément crucial. Si nous ajoutons aujourd'hui de nouveaux membres permanents – disons quatre ou cinq – ainsi que d'autres membres non

permanents, que ferons-nous dans 10, 15 ou 20 ans lorsque d'autres pays seront prêts à assumer de plus grandes responsabilités? Ajouterons-nous, par la même logique, d'autres membres permanents? Finirons-nous par avoir un Conseil de 30 à 35 membres? Fonctionnerait-il mieux ou moins bien? Les préoccupations du Brésil sur l'attitude des membres permanents – que nous partageons – seront-elles exacerbées?

Bien entendu, la proposition du Groupe du consensus n'est pas une proposition à prendre ou à laisser. C'est une vraie proposition réalisable – la proposition la plus nouvelle faite en cinq ans – qui tient compte du lien entre les cinq grandes questions, qui est le reflet d'une approche nouvelle et conciliante et qui fait montre de souplesse, de créativité et de bonne foi. Il est donc impératif qu'au cours de la présente session, les membres de l'Assemblée fassent preuve de la même souplesse, soient prêts à négocier et disposés à faire des concessions afin de travailler sur le texte préparé par le facilitateur, l'Ambassadeur Tanin. L'Italie et ses partenaires sont prêts à le faire.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*): Je voudrais d'abord remercier le Représentant permanent du Royaume-Uni, qui préside le Conseil de sécurité ce mois-ci, pour sa présentation du rapport du Conseil de sécurité (A/65/2) à l'Assemblée générale, et pour son exposé important sur les activités du Conseil au cours de l'année écoulée. J'ai également le plaisir de féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité pour la période 2011-2012, à savoir la Colombie, l'Allemagne, l'Inde, le Portugal et l'Afrique du Sud. Je tiens aussi à réaffirmer l'appui de ma délégation à la déclaration prononcée plus tôt par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous saluons également la nouvelle décision qui a été prise de confier encore une fois à l'Ambassadeur Tanin la tâche de diriger les négociations intergouvernementales axées sur la conclusion d'un accord historique qui renforcerait le rôle du Conseil de sécurité.

Les deux thèmes à l'examen aujourd'hui sont parmi les questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à savoir le rapport du Conseil de sécurité et la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. La question de la réforme reste dans l'impasse après 18 années de débats. Nous ne sommes toujours pas parvenus à un accord sur les changements à apporter ou sur la forme que le Conseil devrait avoir, alors qu'il

existe un consensus international sur la nécessité de réformer le Conseil.

Nous ne pouvons pas cependant ignorer le fait que les négociations ont progressé, notamment pour ce qui est des méthodes de travail du Conseil. Il existe un accord presque général sur les nombreuses procédures et propositions à mettre en place. Il ne fait aucun doute qu'il doit y avoir un accord général sur toute question relative à la réforme et à l'élargissement du Conseil de sécurité, si l'on veut s'assurer que cette réforme soit réelle, largement acceptée et facile à appliquer. Tout doit également se faire dans la transparence et la bonne foi, et il faut éviter toute action unilatérale axée sur des intérêts nationaux. L'objectif des membres du Conseil est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les États ou les groupes régionaux doivent donc rester objectifs et ne pas rechercher d'avantages politiques.

La position du Koweït sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, qui a déjà été clairement énoncée à plusieurs reprises, est fondée sur les principes suivants. La réforme du Conseil doit s'inscrire dans une réforme générale de tous les organes de l'ONU. Le processus de réforme doit avoir pour but d'améliorer l'efficacité et d'assurer l'effectivité et la légitimité. Il doit être global et continu afin de répondre à ses responsabilités, de suivre le rythme du changement, de relever les défis et de réagir à l'évolution de la situation à laquelle la communauté internationale est confrontée. Toute augmentation du nombre des membres du Conseil doit servir à renforcer son rôle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la légitimité et la crédibilité de ses résolutions.

Nous attachons une grande importance à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et de ses relations avec les autres organes principaux de l'Organisation, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. C'est pourquoi le Koweït appuie les propositions avancées par le Mouvement des pays non alignés visant à accroître la transparence des travaux du Conseil et à faciliter les flux d'information entre les États Membres. Nous reconnaissons également la nécessité de respecter intégralement les mandats et les compétences de chaque organe, en particulier ceux de l'Assemblée générale, et de limiter le rôle du Conseil de sécurité à l'examen des questions qui font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi nous réitérons l'importance de codifier les procédures adoptées par le Conseil de sécurité en vue d'améliorer ses méthodes de travail sans attendre un accord sur d'autres questions – telles les questions relatives à la taille et à la composition du Conseil et à son processus de prise de décisions – surtout que la codification de ces procédures n'entraînerait pas nécessairement un amendement de la Charte. Nous croyons également que le Conseil de sécurité doit adopter un règlement permanent, au lieu des règlements provisoires dans le cadre desquels il opère depuis plus de 60 ans.

Le Koweït est également favorable au maintien de la procédure d'élection des membres non permanents du Conseil établie par le paragraphe 2 de l'Article 3 de la Charte, car il donne une plus grande possibilité aux petits États Membres de siéger au Conseil et d'apporter leur contribution à ses travaux. Cela est particulièrement important compte tenu du fait que, après plus de six décennies, plus d'un quart des États Membres n'ont pas été membres du Conseil de sécurité.

S'agissant du droit de veto, nous jugeons important d'en limiter et d'en contrôler l'exercice, y compris en le restreignant aux questions relevant du Chapitre VII de la Charte.

Si un accord était conclu sur l'augmentation du nombre des sièges non permanents, leur répartition entre les groupes régionaux devrait tenir compte de l'accroissement considérable du nombre de Membres parmi les États d'Asie.

Nous devrions également tenir compte du droit des pays arabes et musulmans d'être représentés conformément à leur taille et à leurs contributions à la défense des buts et principes de la Charte.

Enfin, nous réaffirmons notre appui à tous les efforts visant à renforcer le rôle et la prestation du Conseil de sécurité. Nous devons parvenir à un consensus qui garantira que le Conseil de sécurité pourra s'acquitter sans entrave de la tâche que lui confie la Charte.

**M. Oyarzun** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se réjouit de l'organisation de ce débat commun sur le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/65/2) et sur la question relative à la réforme du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du rapport du Conseil de sécurité devant l'Assemblée générale, je me félicite de la

présentation faite par le Représentant permanent du Royaume-Uni, en tant que Président du Conseil. Le rapport présenté à cette séance est plus analytique que celui de l'année dernière, bien que des efforts supplémentaires auraient pu être faits pour incorporer davantage d'éléments qualitatifs.

L'Espagne accorde une grande importance à la qualité de l'interaction entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée. Il est nécessaire d'améliorer l'interaction et la collaboration entre les deux principaux organes de l'ONU, grâce à une meilleure transparence et reddition de comptes permettant d'adopter des mesures plus efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

La Charte des Nations Unies fournit des lignes directrices pour l'interaction entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. L'Article 15 et le troisième paragraphe de l'Article 24 prévoient la présentation par le Conseil, non seulement de rapports annuels, mais aussi de rapports spéciaux pour examen par l'Assemblée.

Parmi les questions traitées par le Conseil, les questions intersectorielles revêtent une importance particulière pour l'Assemblée. Les questions comme la lutte contre le terrorisme, la consolidation de la paix, le désarmement des anciens combattants ou la prévention des conflits sont particulièrement intéressantes, étant donné que l'Assemblée se réclame de responsabilités dans de nombreux aspects de celles-ci. Il serait souhaitable d'introduire une plus grande coordination et une meilleure interaction entre le Conseil et l'Assemblée dans l'examen de ces questions, par la présentation de rapports spécifiques à cet égard, en vue d'améliorer l'efficacité de l'ONU dans leur gestion. Il serait en outre souhaitable d'introduire une plus grande transparence dans les travaux du Conseil, et une meilleure participation des États Membres aux activités et décisions du Conseil, en particulier sur les questions qui les touchent directement. Il faudrait également que les débats du Conseil soient plus ouverts aux interventions des États concernés par le sujet en discussion, qu'il y ait une plus grande interaction avec les pays fournisseurs de contingents participant aux opérations autorisées par le Conseil.

En tout cas, ma délégation note avec satisfaction le rôle important joué par le Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et pense que le Conseil de sécurité doit renforcer son action de diplomatie préventive avant l'apparition de crises

internationales et faire preuve de plus de souplesse lorsque des conflits éclatent.

Je voudrais maintenant aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité.

Nous prenons note de l'intérêt du Président, ainsi que de celui de l'Ambassadeur Tanin – lequel assume de nouveau la responsabilité de présider les négociations intergouvernementales pendant la session en cours – à parvenir à des résultats concrets pendant leurs mandats respectifs. Ils peuvent compter pour cela sur le plein appui de la délégation espagnole.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la réunion du 21 octobre, ma délégation – aux côtés d'autres membres du Groupe du consensus – est disposée à continuer de négocier, de manière active et constructive, sur la base du document de négociation modifié, qui nous a été remis par l'Ambassadeur Tanin le 27 août dernier.

Le mot « négocier » est absolument essentiel. Cela signifie faire des propositions concrètes permettant de générer un consensus, en démontrant une volonté de parvenir à une solution de compromis qui soit acceptable par tous. En revanche, négocier ne veut pas dire répéter des positions déjà suffisamment connues et publiées, comme la nôtre qui reste favorable à l'élargissement du Conseil exclusivement dans la catégorie des membres non permanents.

Je pense que nous devons reconnaître que quelque chose ne va pas lorsque, trois mois après la présentation de la première version du document de négociation, le 26 mai dernier, nous n'avons pas été en mesure de réduire sa longueur, pas même d'une seule page. La première révision compte 31 pages et la deuxième révision en compte autant. Malheureusement, les négociations se trouvent toujours dans une impasse semblable à celle qui existait avant de disposer d'un document de négociation.

Comme nous ne pouvons plus blâmer le Groupe de travail à composition non limitée, ni même, il me semble, l'ancien Président de l'Assemblée générale ou même l'Ambassadeur Tanin et son équipe, nous sommes forcés d'admettre que nous sommes les seuls responsables. Toutefois, bien que la responsabilité de cette impasse soit indubitablement collective, elle n'est pas tout à fait égale pour tous. Je pense qu'il est nécessaire de rappeler que le Groupe du consensus a été le seul à présenter des amendements concrets à la première révision, qui ont abouti au regroupement de

plusieurs de ses propositions en une seule, incluse par la suite dans la deuxième révision. De même, nous restons le seul groupe à avoir présenté un autre modèle possible, faisant montre d'une disposition à explorer ledit modèle intermédiaire en y intégrant certains de ses éléments, comme la création d'une catégorie de membres non permanents à mandat plus long et l'introduction du concept d'examen au bout d'une certaine période de temps, qui ne figuraient pas dans notre modèle de 2005.

Après cinq cycles de négociations, nous pensons qu'il est temps que d'autres groupes et pays fassent de même. Dans tous les cas, nous avons le mandat de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales, comme le stipule la décision 64/568 de l'Assemblée, adoptée par consensus le 13 septembre. Par conséquent, ma délégation souhaite pouvoir disposer dès que possible, et avec suffisamment d'avance, d'un programme de travail, une feuille de route, pour le sixième cycle de négociations, qui indique les dates et les thèmes de chaque réunion. Nous voudrions aussi savoir s'il est prévu d'organiser des consultations avant le début de ce cycle. Si tel est le cas, nous souhaiterions qu'un système soit mis en place pour veiller à ce que les consultations ne se changent pas en une négociation tenue en marge de la séance plénière informelle de l'Assemblée.

*M. Askarov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.*

Outre le programme de travail, nous accordons une grande importance au maintien scrupuleux des règles du jeu des négociations, fixées dans les décisions 62/557, 63/565 et 64/568 de l'Assemblée. Je voudrais notamment me référer aux trois règles suivantes.

La première est le caractère global de la réforme du Conseil de sécurité et le lien indissoluble qui existe entre ses cinq thèmes principaux. Il est essentiel que les négociations continuent d'inclure ces cinq thèmes, sans exclure ni marginaliser aucun d'entre eux.

La deuxième est le caractère ouvert, transparent et inclusif des négociations, notamment, si besoin est, des éventuelles consultations antérieures au début d'un nouveau cycle. Il est crucial de ne mettre à l'écart aucune délégation et de n'exclure aucune proposition. Je profite de cette intervention pour rappeler à tous que c'est la première fois que l'Assemblée générale réunie en plénière aborde la réforme du Conseil de sécurité

depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Ma délégation s'efforcera – avec d'autres, je l'espère – de promouvoir un modèle de réforme qui s'accorde totalement aux aspirations légitimes consacrées dans ce Traité, privilégiant les intérêts de tous les États membres de l'Union européenne sur les intérêts particuliers de certains d'entre eux.

La troisième est le rôle central des États Membres dans les négociations. Il est indispensable que les initiatives émanent toujours des États Membres ou qu'elles soient entérinées sans équivoque par ceux-ci. En résumé, ma délégation ne pourra accepter que les règles du jeu soient modifiées en milieu de partie à moins que l'intérêt des négociations ne le justifie.

Pour terminer, je renouvelle mon invitation au Président de l'Assemblée générale à assumer un rôle proactif dans le suivi des négociations, complétant et renforçant le travail accompli par l'Ambassadeur Tanin, comme il l'a fait le 21 octobre, en assistant à la séance du début à la fin. C'est la meilleure façon de nous aider à remplir l'obligation qu'il nous a imposée, à savoir obtenir des résultats concrets d'ici à la fin de la session en cours.

**M. Araud (France) :** Je remercie le Représentant permanent du Royaume-Uni, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, pour la présentation du rapport annuel du Conseil (A/65/2) adressé à l'Assemblée générale. La qualité croissante des rapports annuels du Conseil de sécurité participe de la poursuite de l'amélioration de ses méthodes de travail, dans le sens d'une transparence renforcée et d'une meilleure interaction avec tous les États Membres de notre Organisation.

La France est attentive à cet aspect de la nécessaire évolution du Conseil de sécurité, de même qu'elle est attachée aux autres questions auxquelles il faudra répondre pour que notre Conseil entre dans le XXI<sup>e</sup> siècle : la question de la représentation régionale, celle des catégories de membres, ou encore celle de sa taille.

La France, on le sait, est attachée à parvenir à une réforme du Conseil de sécurité qui soit ambitieuse et qui permette au Conseil de renforcer son efficacité tout en confortant sa représentativité. Des éléments de convergence se sont fait jour durant les travaux accomplis sous l'égide du Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Tanin, lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. L'élargissement du Conseil dans les deux catégories de

membres fait partie de ces éléments qui recueillent un soutien croissant. Il faut que nous travaillions sur ces convergences, afin d'engager de véritables négociations et d'éviter l'enlisement de déclarations unilatérales juxtaposées.

Il faut que nous bâtissons sur le progrès que constitue le document établi lors de la soixante-quatrième session, grâce aux efforts du facilitateur. Il est donc temps de travailler à obtenir un texte plus court, plus opérationnel, qui nous permettra de nous engager dans les négociations avant la fin de l'année. Nous engageons donc l'Ambassadeur Tanin à tout faire pour atteindre cet objectif avant la fin de l'année.

Sur le fond, la réforme du Conseil doit évidemment tenir compte de l'émergence des nouvelles puissances qui ont la volonté d'assumer la responsabilité d'une présence permanente au Conseil et qui sont, conformément à la Charte des Nations Unies, en mesure d'apporter une contribution importante à l'action du Conseil au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce titre, nous soutenons l'accession à un siège de membre permanent de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon. Nous appuyons aussi une présence plus importante des pays africains au Conseil de sécurité, notamment parmi les membres permanents. Il se pose également la question de la présence d'un pays arabe parmi les membres permanents du Conseil de sécurité.

Mais en l'absence de progrès à la soixante-cinquième session, c'est-à-dire en l'absence de négociations – stade que nous n'avons pas encore atteint –, il faudrait en tirer les conséquences et réfléchir à l'option d'une réforme intérimaire, qui a été proposée conjointement par le Président de la République française et le Premier Ministre britannique. Certains nous demandent et certains nous ont demandé ce matin de préciser les paramètres de cette proposition. Ma délégation est convaincue que ces paramètres doivent être le résultat d'une négociation, qu'ils ne peuvent pas être préemptés, mais doivent faire l'objet d'une appropriation par tous les Membres. Il faut d'abord que se dégage un consensus dans cette Assemblée, pour s'engager dans la voie d'une négociation d'une réforme intérimaire. Si c'était le cas, je suis convaincu que des États de bonne volonté sauraient alors présenter les documents de travail nécessaires.

Nous connaissons les positions de chacun, pour les avoir entendues de nombreuses fois et pour les

avoir entendues de nouveau ce matin. L'alternative qui nous est offerte est désormais claire. Soit nous continuons cette répétition stérile et la réforme du Conseil mourra lentement, à la satisfaction de certains et aux dépens de tous. Soit, au contraire, nous commençons une négociation. C'est une question de volonté politique et c'est à cette décision que la France appelle l'Assemblée aujourd'hui, comme elle l'a déjà fait aux plus hauts niveaux de l'État, notamment par la bouche du Président de la République.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe accueille favorablement la convocation de la présente séance de l'Assemblée générale, qui offre à tous les États Membres l'occasion de débattre des activités du Conseil au cours de l'année écoulée et des questions relatives à sa réforme.

Nous remercions le Président du Conseil de sécurité, le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir Mark Lyall Grant, pour sa présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2). Nous remercions également la délégation nigériane, pour les efforts considérables qu'elle a déployés afin de préparer et de mettre au point ce document. À notre avis, ce rapport reflète objectivement la dynamique des activités du Conseil au cours de l'année écoulée. Le fait que le Conseil, tout comme les années précédentes, se soit activement penché sur des questions importantes relatives à la sécurité, démontre que la communauté internationale est attachée au principe irremplaçable de la légitimité unique des décisions du Conseil de sécurité, qui sont fondamentales pour régler les problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales.

L'objectif des rapports du Conseil est de dresser un tableau complet et exact des activités du Conseil pour l'année considérée. Le rapport dont nous sommes saisis a pleinement rempli cet objectif. Les États Membres disposent de nombreux autres moyens de connaître les positions adoptées par les membres du Conseil sur les divers points figurant à son ordre du jour, notamment en assistant aux nombreuses séances publiques du Conseil.

Non seulement les rapports du Conseil se sont améliorés sur le fond et la forme, mais le Conseil continue d'améliorer également ses méthodes de travail et a élargi sa pratique d'organiser des débats et des exposés d'information publics. À cet égard, l'adoption de la note présidentielle révisée (S/2010/507, annexe) en juillet a été un jalon important. Cette note contient

toute une série de nouveaux éléments relatifs aux travaux du Conseil, par exemple le fait que ses membres entendent inviter, lorsqu'il y a lieu, les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix à participer aux séances du Conseil à l'occasion desquelles la situation du pays concerné est débattue. Elle prévoit également leur participation à des échanges de vues avec les membres du Conseil dans le cadre d'un dialogue informel.

La délégation russe estime qu'à l'avenir, dans ses travaux, le Conseil doit préserver un équilibre raisonnable entre la transparence et l'efficacité, étant entendu que le plus important est de renforcer la capacité du Conseil à s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes favorables à un renforcement des échanges entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. À cet égard, nous devons nous concentrer sur les domaines où une coopération véritable entre ces deux principaux organes de l'ONU est non seulement possible mais également nécessaire, sur la base de la reconnaissance mutuelle de leurs mandats respectifs.

En tant que membre permanent du Conseil, la Russie a toujours préconisé une amélioration de l'efficacité des travaux du Conseil, notamment en le rendant plus représentatif. Cependant, les efforts dans ce sens ne doivent pas entraver le bon fonctionnement du Conseil. Nous sommes favorables à ce que le nombre des membres du Conseil demeure restreint et sommes convaincus que les propositions susceptibles de porter atteinte aux prérogatives des membres permanents actuels, y compris le droit de veto, seraient contreproductives.

À notre avis, la formule qui devrait être suivie en fin de compte pour la réforme du Conseil de sécurité doit recueillir le plus large appui possible des membres. Jusqu'à présent, aucun des modèles proposés pour la réforme du Conseil n'a pu bénéficier d'un tel appui. Par conséquent, il est nécessaire de poursuivre les négociations à la présente session de l'Assemblée générale, afin de rapprocher davantage nos positions. Nous nous attendons à ce que les efforts du Président de l'Assemblée générale et les travaux du facilitateur des négociations, le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tanin, visent en premier lieu à promouvoir la réalisation de cet objectif, tout en gardant à l'esprit que le processus de négociations doit continuer d'être mené par les États Membres eux-

mêmes. Ces travaux doivent être menés dans la transparence et de façon participative, sans délais artificiels. L'état d'avancement des pourparlers sera fonction de la volonté politique et de la détermination des États à parvenir à un compromis raisonnable et efficace.

**M. Nishida** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la séance plénière d'aujourd'hui pour examiner le rapport du Conseil de sécurité (A/65/2) et débattre de la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Mark Lyall Grant du Royaume-Uni d'avoir présenté ce rapport en sa qualité de Président du Conseil de sécurité.

C'est une bonne chose que le Président de l'Assemblée générale, M. Deiss, ait choisi la gouvernance mondiale comme thème du débat général de la présente session tenu en septembre. Au cours du débat, tous les États Membres ont accueilli favorablement ce thème et ont réaffirmé que l'ONU était l'instance centrale de la gouvernance mondiale. À cet égard, le fait qu'il ait organisé et présidé la première réunion des négociations intergouvernementales de la présente session le 21 octobre, en application de la décision 64/568, était très opportun. Lors de cette réunion, les États Membres ont approuvé sa décision de charger l'Ambassadeur Zahir Tanin de présider les négociations intergouvernementales en son nom. Le Japon salue le grand intérêt que le Président de l'Assemblée générale porte à cette question. Nous ne doutons pas que lui et l'Ambassadeur Tanin donneront l'impulsion vigoureuse qui permettra à nos travaux de déboucher sur des résultats concrets durant la présente session.

Le Conseil de sécurité doit être le reflet des réalités politiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Conseil a fait l'objet d'une seule réforme, il y a plus de 45 ans, pour porter le nombre des membres non permanents de 6 à 10. Depuis, le nombre des Membres de l'ONU a augmenté de 65 % environ. Le nombre d'États Membres, en particulier de pays d'Asie et d'Afrique, a connu une très forte hausse durant ces années.

La réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. Les dirigeants politiques de nos pays l'ont reconnu dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) en 2000, puis, de nouveau, dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Au cours du débat général de la soixante-cinquième session, en septembre, les dirigeants de la majorité des

États Membres ont souligné la nécessité d'engager des réformes très rapidement, y compris la réforme du Conseil de sécurité, pour faire en sorte que notre Organisation soit en mesure de s'acquitter de ses tâches.

Lors de la première réunion relative aux négociations organisée le 21 octobre, les représentants permanents ont presque tous réaffirmé qu'une réforme rapide du Conseil de sécurité est nécessaire. Dans le cadre de la visite qu'il a effectuée au Japon dans la dernière semaine du mois d'octobre, le Président Deiss a également souligné à plusieurs reprises que pour être forte, l'ONU devait prendre des mesures résolues pour réformer le Conseil de sécurité, entre autres organes.

Nous pensons qu'une réforme rapide du Conseil de sécurité nécessitera que les États Membres fassent preuve de volonté politique et prennent des décisions au plus haut niveau. À cet effet, les ministres des affaires étrangères du Groupe des Quatre se sont réunis le 24 septembre à New York pour partager leurs vues sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous sommes engagés à continuer de participer activement aux négociations intergouvernementales et à travailler en coopération avec d'autres pays pour obtenir des résultats concrets au cours de la présente session.

La position du Japon est la suivante : la réforme du Conseil de sécurité appelle des changements, notamment l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents ainsi que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil pour renforcer la représentativité, la légitimité et l'efficacité de cet organe et faire en sorte qu'il soit mieux adapté aux réalités actuelles de la communauté internationale.

Un Conseil de sécurité élargi devrait inclure de manière permanente les États Membres qui ont démontré qu'ils avaient la volonté, la capacité et les ressources nécessaires pour jouer un rôle important au sein du Conseil de sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle. Lors du débat général, le 24 septembre, le Premier Ministre Naoto Kan a réaffirmé cet objectif en soulignant que le Japon aspirait fortement à assumer d'autres responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales en qualité de membre du Conseil de sécurité (voir A/65/PV.14).

Le moment est venu de passer à la phase suivante des négociations intergouvernementales. Durant ce cycle de négociations, nous devons nous interdire de simplement continuer de débattre et de répéter ce qui a été déjà dit au cours des cinq cycles précédents. Pour

sa part, le Japon ne ménagera aucun effort pour contribuer à faire avancer les travaux plus rapidement afin d'aboutir, d'ici à la fin de cette année, à une version révisée du texte négocié qui soit plus concise et serve mieux les objectifs des négociations. Le Japon a déjà commencé à dialoguer de manière plus active avec d'autres délégations, y compris celles des États africains, et continuera de le faire en faisant preuve de souplesse afin de jeter les bases d'une action concrète en vue d'obtenir des résultats tangibles durant la présente session.

Si nous continuons de remettre à plus tard la réforme et que la composition du Conseil de sécurité demeure inchangée, nous craignons que tant la capacité de l'ONU de mettre elle-même en œuvre sa réforme que la légitimité du Conseil de sécurité soient de plus en plus remises en cause. La réforme du Conseil de sécurité n'est pas simplement un sujet de préoccupation pour quelques États Membres. Il s'agit d'une responsabilité commune qui incombe à ceux d'entre nous qui représentent aujourd'hui des États Membres au nom des générations futures.

Même une fois élargi, le Conseil de sécurité continuera de prendre des décisions qui concerneront tous les États Membres de l'ONU, un nombre restreint de pays participant au processus de prise de décisions. La question des méthodes de travail du Conseil de sécurité est essentielle au fonctionnement efficace du Conseil et le fait d'accroître la transparence, l'efficacité et l'interaction avec les non-membres du Conseil est bénéfique tant aux membres du Conseil qu'aux non-membres. De tels efforts sont indispensables pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa responsabilité d'agir rapidement et efficacement en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité poursuit le débat sur l'amélioration de ses méthodes de travail. Sous la présidence japonaise, en avril, le Conseil de sécurité a organisé un débat public sur la question de ses méthodes de travail. Tout en prenant note des améliorations apportées ces dernières années, la plupart des non-membres ont appelé à un renforcement de l'efficacité, de la transparence et de l'interaction avec les États Membres. Tenant compte des points de vue exprimés par les États Membres au cours du débat public, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, que je préside actuellement, a entrepris de réviser la note présidentielle relative aux méthodes de travail du

Conseil (S/2006/507). La note présidentielle révisée (S/2010/507) a été adoptée par le Conseil le 27 juillet. La nouvelle note reflète fidèlement les procédures et les pratiques actuelles du Conseil.

La note révisée clarifie aussi les directives concernant la préparation du rapport annuel sous la direction du Président du Conseil pour le mois de juillet de chaque année. Le Japon se félicite de ce que le rapport annuel du Conseil de sécurité ait été préparé conformément à la note présidentielle révisée. Nous saluons les efforts faits par le Nigéria pour interagir avec les non-membres dans la préparation du rapport annuel de cette année. Cette interaction s'est accrue ces dernières années. Nous nous félicitons également de ce que les améliorations apportées aux méthodes de travail au cours de la période considérée aient été décrites pour la première fois dans l'introduction du rapport annuel.

Je voudrais conclure en réaffirmant que le Japon reste attaché à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant permanent du Royaume-Uni d'avoir, au nom du Conseil de sécurité, présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2). Je voudrais aussi remercier le Nigéria et le Secrétariat de leurs efforts dans la rédaction du rapport.

La Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours de l'année écoulée, le Conseil s'est consacré à la paix et au processus de reconstruction en Afghanistan, en Iraq et à Haïti, comme il a veillé à une transition sans heurts du maintien de la paix à la consolidation de la paix dans des pays comme la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Timor-Leste. Il a appuyé le déploiement des Casques bleus au Soudan et encouragé le processus politique au Darfour. Le Conseil a appuyé la diplomatie préventive et le règlement des différends par des moyens pacifiques, tels que les bons offices, la médiation, le dialogue et la concertation.

Le Conseil s'est employé constamment à lutter contre le terrorisme et à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et la criminalité transnationale organisée. Il accorde une importance à une coopération resserrée avec les organisations régionales et sous-régionales et à la protection des

droits et des intérêts des femmes et des enfants en période de conflit armé.

Toutefois, le processus de paix au Moyen-Orient se heurte encore à de sérieux obstacles et la situation en Somalie reste instable. Le Conseil de sécurité doit jouer un plus grand rôle concernant certaines situations de crise qui existent de longue date.

Améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et accroître sa transparence lui permettront de mieux exercer ses responsabilités. Le Conseil a fait des efforts dans ce sens, en tenant plus de séances publiques et de débats publics, en améliorant la communication avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes et organismes principaux des Nations Unies, et en renforçant les échanges avec les membres non permanents du Conseil et les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix. Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a apporté une contribution dans ce domaine. La Chine est favorable à d'autres améliorations des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

La communauté internationale est maintenant confrontée à des problèmes communs de plus en plus graves dans les domaines de la paix et de la sécurité. Nous espérons que le Conseil accordera une plus grande attention aux demandes de l'Afrique et qu'il appuiera les efforts déployés par l'Union africaine pour maintenir la paix et la sécurité dans le continent. Le Conseil doit mieux tirer parti des moyens pacifiques, comme les bons offices et la médiation, pour prévenir les conflits et les troubles, réformer et améliorer les opérations de maintien de la paix et appuyer la consolidation de la paix après un conflit afin de contribuer davantage à la paix et à la sécurité internationales.

La Chine est favorable à une réforme nécessaire et raisonnable du Conseil de sécurité. La réforme doit non seulement élargir la composition du Conseil, mais aussi améliorer ses méthodes de travail. La réforme doit aider le Conseil à renforcer son autorité et son efficacité et lui permettre d'exercer plus efficacement les responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies. La réforme du Conseil de sécurité doit accorder la priorité absolue à l'accroissement de la représentation des pays en développement et donner accès à un plus grand nombre de pays de petite ou de

taille moyenne au Conseil et à son processus de prise de décisions.

La réforme du Conseil de sécurité est un projet complexe et difficile à mener, en tant qu'il implique l'avenir de l'ONU et qu'il touche aux intérêts immédiats des États Membres. Les États Membres divergent encore sur la manière de mener la réforme. Il est nécessaire de poursuivre patiemment les consultations démocratiques et de rechercher le compromis. La Chine réfute le fait d'imposer des échéances artificielles.

Les cinq groupes de questions concernant la réforme du Conseil de sécurité sont étroitement liés les uns aux autres et ne doivent pas être abordés séparément. La réforme nécessite une solution d'ensemble. Une approche fragmentaire ou à petits pas ne mènera nulle part. La Chine est favorable à la poursuite des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et se réjouit des efforts déployés par le Président Deiss et par l'Ambassadeur Tanin, qui dirige les négociations intergouvernementales.

Nous espérons que l'Assemblée, en application de la décision 62/557, continuera de mener au cours de la présente session les négociations intergouvernementales conduites par les membres conformément aux principes d'ouverture, de transparence et d'intégration; et qu'elle s'emploiera à chercher une solution qui recueille l'adhésion de tous les États Membres et qui serve les intérêts communs des États Membres et les intérêts à long terme de l'ONU.

**M<sup>me</sup> Aitimova (Kazakhstan) (parle en anglais) :** La délégation kazakhe tient à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé une fois de plus ce débat général commun pour traiter de questions aussi importantes que le rapport du Conseil de sécurité (A/65/2) et le point 119, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

J'aimerais exprimer ma reconnaissance au Conseil de sécurité et au Royaume-Uni pour nous avoir donné un aperçu général du nombre croissant d'activités et de questions stratégiques et opérationnelles immédiates et à long terme, ainsi que des questions thématiques et générales, qui vont au-delà des conflits géopolitiques pour toucher aux préoccupations concernant la paix et la sécurité dans le

monde. Nous prenons note avec satisfaction des nouveaux domaines couverts par les organes subsidiaires du Conseil et les groupes de travail et de la coopération du Conseil avec les organisations régionales et sous-régionales dans l'accomplissement de son mandat.

L'élargissement rapide du champ d'action, des domaines d'intérêt et des activités du Conseil, qui ont des incidences sur toutes les régions et les populations du monde, oblige la communauté internationale à réformer rapidement cet organe essentiel de l'ONU. Il est clair qu'il existe un lien étroit entre l'exécution effective de son mandat, d'une part, et les questions de la représentation géographique équitable, des catégories de membres et du droit de veto, des méthodes de travail plus efficaces et de la relation avec l'Assemblée générale, de l'autre.

Il y a trois ans l'Assemblée générale a adopté la décision historique 62/557 ouvrant les négociations intergouvernementales sur le processus de réforme, et nous saluons les efforts accomplis dans ce sens par les négociations intergouvernementales, sous la présidence de l'Ambassadeur de l'Afghanistan, M. Zahir Tanin.

Le fait que les États Membres aient décidé à l'unanimité et avec enthousiasme d'ouvrir des discussions sur cinq questions clefs de la réforme marque un tournant important et exige que l'on fasse montre d'une volonté politique plus ferme afin que les négociations intergouvernementales soient couronnées de succès. La responsabilité du Conseil vis-à-vis de l'Assemblée générale est clairement indiquée dans l'Article 24 de la Charte. c'est pourquoi nous réitérons les appels lancés par les États Membres en faveur d'une plus grande transparence et d'une participation plus large de l'ensemble des membres aux questions relatives à la paix et à la sécurité.

Encore une fois, le Kazakhstan confirme son attachement à la réforme des Nations Unies, et principalement du Conseil dont il souhaite l'élargissement dans la catégorie des membres permanents et non permanents dans un souci de meilleure représentation régionale. Ma délégation réitère sa position en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de 15 à 25 par l'addition de six sièges permanents et de quatre sièges non permanents.

La procédure actuelle du processus de négociations exige de recourir à une nouvelle formule intermédiaire permettant de remédier aux divergences

qui séparent la majorité des États Membres favorables à un élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres et le Groupe du consensus qui insiste pour limiter cet élargissement à la catégorie des sièges non permanents. Il serait donc judicieux d'examiner cette stratégie intermédiaire dans un esprit de compromis et d'inclusion pendant le processus actuel de négociations, au lieu de commencer une nouvelle série de négociations.

Nous proposons que les nouveaux membres permanents se voient accorder le droit de veto une fois seulement que leurs activités et leurs contributions dans le domaine de la paix et de la sécurité auront été évaluées par le biais d'un examen obligatoire continu à la Conférence; mais leur entrée au Conseil ne doit pas être reportée pendant trop longtemps.

Le Conseil n'a cessé de prouver son incapacité, due à sa structure et à ses méthodes de travail, à prendre de concert des mesures conjointes face aux conflits militaires et aux situations d'urgence soudaines ayant des conséquences considérables pour la communauté internationale sur le plan humanitaire ou de la sécurité. Nous devons renforcer les modalités de coopération entre le Conseil et l'Assemblée qui, par définition, est un organe plus démocratique qui représente les intérêts de tous les États Membres, afin de faciliter, de la part du Conseil, des décisions ou des actions prises en connaissance de cause.

Nous accueillons avec satisfaction la mesure visant à augmenter le nombre de séances publiques du Conseil de sécurité et à réduire le nombre de séances privées, mais nous nous attendons également à plus de transparence. À l'heure actuelle, les États non membres investissent beaucoup de temps et d'efforts dans la recherche, auprès de sources extérieures, d'informations vitales sur les consultations privées. Ces données peuvent être collectées trop tard, ou alors elles ne sont peut-être pas du tout accessibles ou sont inappropriées. Les non-membres du Conseil de sécurité doivent être informés directement de la teneur des débats, des décisions et des positions de chaque membre du Conseil sur les questions examinées afin que nos gouvernements puissent décider en meilleure connaissance de cause de leurs politiques et de leurs actions, renforçant ainsi l'autorité du Conseil de sécurité et la confiance du public dans son mandat.

Il existe toujours cependant le risque que les délibérations sur la réforme du Conseil de sécurité aboutissent à une impasse, ce que ma délégation

aimerait éviter à tout prix. En conséquence, l'inclusion dans le document, au début des débats, des propositions de chaque État Membre pourrait susciter des idées novatrices et aboutir à une décision de compromis de la part de la plus grande majorité possible.

Enfin, je tiens à rappeler que le Kazakhstan est prêt à travailler avec les autres États Membres à la réalisation d'un accord sur les réformes des Nations Unies, en particulier la réforme du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le débat de cette année sur le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2) et sur la réforme du Conseil de sécurité a une signification particulière pour ma délégation. Le Brésil a eu l'honneur de siéger au Conseil en tant que membre non permanent pendant 7 des 12 mois couverts par le rapport dont nous sommes saisis. Au cours de cette période, nous nous sommes efforcés d'être à la hauteur de la confiance que l'ensemble des membres nous a accordée en novembre dernier.

Comme lors de nos mandats précédents, nous avons participé de manière active et constructive à l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous avons, toujours et fermement, maintenu notre indépendance, tout en étant disposés à coopérer avec les autres délégations et à faire des concessions le cas échéant et si nécessaire. Nous avons également continué de prendre en considération, les besoins et les intérêts de tous les membres.

Un aspect important de notre travail au Conseil de sécurité a été notre contribution à l'amélioration des méthodes de travail de cet organe afin de le rendre plus transparent et plus accessible. Nous avons appuyé activement la révision de la note présidentielle S/2006/507, qui consolide certains des efforts déployés récemment par le Conseil afin d'établir des relations efficaces avec les États Membres. Je relèverai en particulier les dialogues interactifs informels et la possibilité d'inviter les présidents de la Commission de consolidation de la paix à des consultations pertinentes informelles. Le Brésil continuera d'œuvrer en faveur de réformes concrètes et effectives des méthodes de travail du Conseil.

Notre expérience au Conseil de sécurité nous a fait comprendre encore plus clairement la nécessité urgente d'élargir cet organe dans les deux catégories de

membres. Il est également devenu évident que nous devons accroître la participation des pays développés et des pays en développement, y compris des pays africains. Seule une telle réforme permettra au Conseil de maintenir et de renforcer sa légitimité et son efficacité, tout en améliorant sa transparence et l'accès aux non-membres. Heureusement, la très grande majorité des membres a déjà reconnu ce besoin. Depuis près de deux ans déjà, sous la direction sage et avisée de notre facilitateur, l'Ambassadeur Zahir Tanin, nous avons procédé à un échange de vues exhaustif sur la réforme du Conseil de sécurité. Il en ressort clairement que la plupart des États Membres sont favorables à l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres.

Il est clair aussi que la simple addition de membres non permanents, même si leur mandat est plus long que les deux années du mandat actuel, ne fera que préserver le statu quo. Malgré la contribution très importante que les membres non permanents ont apportée et continuent d'apporter au Conseil – et je remercie le Représentant permanent de l'Italie d'avoir signalé que nous apprécions leur rôle –, une véritable réforme du Conseil exige la création de nouveaux membres permanents attachés à cette réforme.

Notre expérience indique également que nous devons élargir les perspectives et les positions représentées au Conseil de sécurité afin de mieux comprendre les défis lancés au maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'y remédier avec efficacité. C'est pourquoi nous devons porter le nombre de sièges à 25 ou 26 – des chiffres qui semblent prendre en compte toutes ces perspectives. Je voudrais ajouter que nous partageons également l'avis du Représentant permanent de l'Italie sur le bien-fondé d'un examen de la situation créée par la réforme, et c'est pourquoi la proposition du Groupe des Quatre (G-4) inclut une clause d'examen après une période de 15 années.

À la soixante-quatrième session, à la demande de la très grande majorité, le Président des négociations nous a fourni un texte de négociations où figurent toutes les positions présentées par les États Membres et qui a été accepté par tous. La présente session a commencé sous de bons augures. Nous nous réjouissons de la reprise rapide des négociations intergouvernementales en réunion plénière informelle de l'Assemblée et de la renomination de l'Ambassadeur Zahir Tanin au poste de facilitateur de ce processus.

Nous ne pouvons pas passer encore une autre année à faire des déclarations. La présente session doit voir se réaliser des progrès décisifs, car nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer la dynamique suscitée l'année dernière et la conjoncture favorable actuelle, dont la présidence de M. Deiss. Nous réitérons notre appel en faveur d'un texte de négociations rationalisé qui soit plus réalisable et plus opérationnel. Nous continuons de croire que le leadership et l'initiative de M. Deiss, compte tenu de son autorité et de son impartialité, seraient d'une importance cruciale pour la préparation d'un tel document et pour son acceptation généralisée.

Le Brésil et ses partenaires du G-4 sont prêts à répondre à l'appel du Président et de l'Ambassadeur Tanin en faveur d'une plus grande interaction entre les États Membres. Au cours du mois prochain, nous nous adresserons aux autres délégations pour trouver les moyens de combler les écarts entre les diverses positions. Le G-4 lui-même a renouvelé son attachement au processus et a réaffirmé sa communauté de vues au cours d'une réunion ministérielle qui s'est tenue en septembre dernier à New York.

Ma délégation s'est toujours impliquée dans les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité dans un esprit ouvert et avec détermination. Nous continuerons en ce sens.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la possibilité qui nous est offerte de débattre de deux sujets étroitement liés : le rapport du Conseil de sécurité (A/65/2) et la question de sa réforme. En tant que membre du Groupe des cinq petits pays, nous nous associons pleinement à la déclaration qu'a faite la Suisse aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants au Président de s'être engagé personnellement dans le processus de réforme, à l'Ambassadeur Tanin des efforts constants qu'il déploie pour diriger les négociations intergouvernementales et à l'actuel Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Lyall Grant, d'avoir présenté le rapport du Conseil.

Nous pensons que la Charte des Nations Unies établit une relation de responsabilisation entre le Conseil et les Membres de l'Organisation, au nom de laquelle le Conseil s'acquitte de ses fonctions. L'examen du rapport annuel du Conseil est donc l'un des éléments les plus importants dans cette relation. La manière ritualiste et fortement répétitive dont le rapport est examiné année après année ne rend pas

justice à l'occasion offerte et au rôle que le rapport peut et doit jouer – à savoir l'occasion de nous pencher sur les résultats d'ensemble de l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La tâche de donner plus de portée au débat incombe à la fois au Conseil – en particulier, par la présentation d'un rapport qui pourrait servir de base à un débat politique de fond – et au reste des États Membres de l'ONU, qui doivent se lancer dans débat de fond au lieu de se livrer à une critique stéréotypée du rapport. Nous espérons que les débats de cette année et ce qu'il en sortira marqueront le début d'échanges plus fructueux.

Le groupe des cinq petits pays a soumis plusieurs propositions concrètes pour renforcer le format et le contenu du rapport, le processus selon lequel il est élaboré et le format de son examen par l'ensemble des États Membres. Nous continuerons de travailler dans cet esprit et de faire des contributions positives. Nous notons avec satisfaction certaines améliorations qui ont été apportées au format du rapport, comme la présentation des vues majoritaires et minoritaires des États dans les résumés de certains débats, pratique fort utile qui devrait être étendue à tous les résumés. Nous nous réjouissons également de ce que la note actualisée du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) officialise le processus conduisant à la rédaction d'une introduction du rapport.

Dans ce contexte, nous prenons note des consultations organisées avec l'ensemble des Membres avant la rédaction du rapport. Cette pratique doit se combiner avec une autre consultation informelle une fois que le projet de rapport est disponible. Nous répétons en outre que le rapport doit tenter de refléter l'impact intersectoriel des questions thématiques, ce qui constituerait une amélioration importante, non seulement pour le format du rapport, mais aussi parce que cela pourrait aider le Conseil à surmonter l'une des faiblesses de son travail quotidien, étant donné que l'incidence des décisions sur les questions thématiques reste l'un des grands problèmes qui se posent au Conseil.

Enfin, nous notons le lien entre les évaluations mensuelles faites par les présidents du Conseil et la présentation du rapport, évolution fort bienvenue qui permet à chaque membre du Conseil d'influer positivement sur la qualité du rapport en soumettant une évaluation analytique à l'issue de sa présidence.

Les cinq petits pays se félicitent de l'actualisation de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2010/507, en particulier de certains nouveaux éléments comme les directives concernant les missions du Conseil de sécurité et les débats interactifs. La note constitue donc un précieux recueil des instruments dont le Conseil dispose. D'autre part, elle n'aborde pas certains sujets importants, pourtant soulevés depuis un certain nombre d'années, et ne prévoit pas non plus de mécanisme pour mettre en œuvre de manière cohérente les mesures contenues dans la note elle-même. En fait, le document S/2010/507 ne saurait donc être la fin, mais plutôt la fin du début du processus visant à améliorer les méthodes de travail.

Nous nous réjouissons par avance de continuer de travailler directement avec le Conseil, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et nous espérons, bien entendu, dans le cadre du processus de réforme en séance plénière de l'Assemblée générale, rendre le Conseil et ses activités plus responsables, plus légitimes et plus transparents, comme en ont décidé nos dirigeants lors du sommet de 2005. Nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil qui partagent l'opinion que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil permettra d'améliorer sa réputation. À cet égard, nous accueillons très favorablement les nouveautés annoncées par le Royaume-Uni dès son accession à la présidence, ce mois-ci. Nous espérons que les présidences suivantes chercheront également à adopter des approches novatrices.

Il existe un lien substantiel entre les méthodes de travail et l'élargissement du Conseil, bien que les progrès enregistrés par les premières ne dépendent pas d'une décision concernant ce dernier point. En fin de compte, l'élargissement du Conseil se fera par la voie d'une série d'amendements de la Charte des Nations Unies, tandis que les méthodes de travail évolueront à travers un processus permanent.

Nous continuons de penser que la composition actuelle du Conseil n'est une image fidèle ni de l'ensemble des États Membres de l'Organisation, ni des réalités géopolitiques actuelles. Élargir le Conseil est donc tout aussi nécessaire qu'urgent. C'est pourquoi, il y a peu, nous avons proposé une solution intermédiaire comme issue possible de l'impasse créée par les positions bien établies. Pour plus de commodité, nous avons attaché une copie de notre

modèle de solution intermédiaire aux exemplaires de ma déclaration qui ont été distribués ce matin.

La solution proposée crée une nouvelle catégorie de sièges, permettant aux États Membres de siéger pendant des mandats plus longs – par exemple, de 8 ou 10 ans – de se représenter immédiatement, et donc de siéger de manière permanente en tant que membres du Conseil. À l'issue de deux mandats dans cette nouvelle catégorie de sièges, le nouveau régime serait soumis à un examen embrassant tous les aspects essentiels de la réforme du Conseil, mais dans le même temps n'impliquant aucun automatisme s'agissant des résultats sur le fond. Nous sommes satisfaits de voir que des modèles intermédiaires sont également mis en avant et examinés par d'autres, et nous serions intéressés à un processus aboutissant à dégager un modèle intermédiaire unique.

Nous espérons que le leadership de l'Ambassadeur Tanin amènera les membres à s'engager dans des négociations de fond, et nous l'appuierons dans ses efforts.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration prononcée par la République arabe d'Égypte, qui préside le Mouvement des pays non alignés.

Le rapport du Conseil de sécurité (A/65/2010) suscite diverses préoccupations, qui ont déjà été évoquées par de nombreuses délégations. L'une des plus importantes concerne le fait que cet organe continue d'empiéter sur des points figurant à l'ordre de l'Assemblée générale, et ce faisant, d'affaiblir le rôle que doit jouer la communauté des nations – le « G-192 ». Ceci se manifeste non seulement dans le traitement de certaines questions qui figurent sur l'ordre du jour des groupes de travail, mais également en relation avec des questions thématiques comme la violence contre les enfants en période de conflit, la violence sexuelle contre les femmes en période de conflit, la protection des civils en situation de conflit armé, la question des drogues, la justice, l'état de droit et le dialogue entre les civilisations, entre autres.

Nous ne doutons point que le Conseil de sécurité ait obtenu des résultats positifs dans ses travaux liés aux situations des pays en proie au fléau des violences internes qui, trop souvent, sont provoquées de l'extérieur pour des intérêts économiques. Toutefois, le Conseil de sécurité a outrepassé certains mandats conférés au titre des résolutions portant sur des

opérations de maintien de la paix, et a assumé des fonctions relatives, par exemple, aux réformes des systèmes électoraux, judiciaires, pénitentiaires et de sécurité publique, pour n'en citer que quelques-uns.

Dans ce processus de réorganisation de l'ONU, en vue de l'adapter aux exigences du monde et de tous les pays qui constituent ce forum, nous devons aborder la question du fonctionnement du Conseil de sécurité et de la façon dont il traite des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Parfois, par le biais des sanctions, des pays en développement sont traités comme des criminels, pour avoir prétendument violé des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions de la Charte des Nations Unies, alors que d'autres pays, qui violent en toute impunité les normes du droit international, leurs obligations en matière de droits de l'homme et les Conventions de Genève, sont exonérés de leurs responsabilités grâce au droit de veto.

Le rapport du Conseil de sécurité ne contient pas une bonne part des observations faites par de nombreux pays non membres du Conseil, à l'occasion des débats publics sur divers points figurant à l'ordre du jour des Nations Unies. Cela concerne notamment la lutte contre le terrorisme, la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne. Il faut que l'ONU et ses organes, en particulier le Conseil de sécurité, mettent en œuvre une stratégie de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui tienne compte des intérêts de tous les pays et de tous les peuples du monde.

Nous félicitons le Président de l'Assemblée générale de son intérêt à faire avancer cette question qui revêt une importance vitale, à savoir la réforme du Conseil de sécurité et, de façon plus générale, des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la façon dont le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Zahir Tanin, s'est acquitté de ses responsabilités en tant que facilitateur des négociations intergouvernementales informelles. Conformément aux décisions 62/557, 63/565 et 64/568 de l'Assemblée générale, nous devons continuer à avancer, afin de pouvoir disposer dans un proche avenir, d'un Conseil de sécurité plus démocratique, plus transparent, et en fin de compte, plus légitime.

Pour le Venezuela, la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que les autres questions connexes, restent étroitement liées à la capacité de l'ONU d'atteindre pleinement les buts et respecter pleinement les principes consacrés par la

Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, il convient de progresser dans les négociations intergouvernementales, lesquelles ont déjà abouti à un document qui contient les positions des États Membres. Nous saluons le travail réalisé par l'Ambassadeur Tanin dans la mise au point de ce document. Il est maintenant nécessaire d'avancer vers une synthèse des positions majoritaires sur les cinq thèmes qui ont fait l'objet des négociations informelles.

Il est clair que la majorité des pays est favorable à un élargissement du Conseil de sécurité, dans la catégorie aussi bien des membres permanents que des membres non permanents. La majorité des pays convient également que cet élargissement doit permettre aux pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Afrique et de l'Asie de faire entendre leur voix dans des domaines dont ils avaient été exclus, depuis la Conférence de San Francisco jusqu'à présent.

La voie de la démocratisation et de la réorganisation des Nations Unies a été tracée. Pour que cette Organisation soit pertinente dans la conjoncture historique actuelle, elle doit refléter les intérêts et les besoins de la communauté internationale dans son ensemble, avec équité, efficacité et transparence. Il existe un consensus sur la nécessité de rendre les méthodes de travail du Conseil de sécurité plus transparentes.

La volonté de nombreux pays d'éliminer ou de limiter à l'avenir l'exercice du droit de veto a également été reflétée dans le document mis au point par le facilitateur. Il importe de souligner que la majorité des pays préconise que l'exercice du droit de veto soit soumis à certaines restrictions. Il s'agit là d'un point de départ dont on devrait se féliciter, qui peut permettre de parvenir à une position commune à ce sujet et en vue de la démocratisation et de la réorganisation de l'ONU. Dans ce processus, le Venezuela continuera d'insister sur la nécessité d'annuler le droit de veto, en tant que tel.

Le Venezuela est persuadé que sous l'égide du Président, nous pourrions faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité et des Nations Unies. Nous offrons notre concours pour travailler dans ce sens.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué ce débat commun, qui nous donne une nouvelle occasion de réfléchir aux activités du Conseil de sécurité et au processus en

cours de réforme du Conseil. Je voudrais également présenter nos félicitations au Royaume-Uni, qui a présenté le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/65/2), en sa qualité de Président du Conseil pour le mois de novembre 2010. Je tiens en outre à remercier la Mission permanente du Nigéria, pour ses efforts considérables dans la préparation du rapport et pour son rôle de coordination auprès des États Membres à cette fin.

Le rapport dresse un tableau fidèle des activités du Conseil de sécurité et reflète la multiplicité des points inscrits sur son ordre du jour. Il fait également état du calendrier chargé du Conseil de sécurité, qui reste dominé par les questions africaines, surtout dans le contexte des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Enfin, le rapport, de façon tout à fait indirecte, souligne nombre des importants défis qui attendent le Conseil, voire notre Organisation en général.

S'il est vrai que le rapport aurait gagné à être plus analytique et moins descriptif, comme l'ont indiqué beaucoup d'autres délégations, nous sommes néanmoins bien conscients des complexités liées à l'adoption d'une démarche analytique. Ceci dit, il y aurait encore beaucoup d'améliorations à apporter aux méthodes de travail du Conseil de sécurité afin de renforcer sa transparence, son respect du principe de responsabilité et son ouverture à tous. Nous continuerons à appuyer tous les efforts déployés à cette fin. Les États Membres ont récemment eu l'occasion d'exprimer à loisir leurs vues sur le processus de réforme du Conseil de sécurité. Cependant, comme à l'accoutumée, je voudrais m'arrêter brièvement sur la position de la Turquie en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité.

Mon pays a participé activement aux négociations intergouvernementales qui ont commencé en février 2009. Même si les cinq derniers cycles de négociations intergouvernementales ont été utiles pour examiner les éléments négociables et étudier les liens fondamentaux qui existent entre eux, nous estimons que les Membres restent divisés sur la question des catégories de membres du Conseil, de la représentation régionale et sur celle du veto.

En tant que membre du Conseil, qui y siège de nouveau après près d'un demi-siècle, la Turquie tire un profit immense de cette expérience et de cette responsabilité uniques. Nous estimons que cette expérience ne doit pas être réservée à un groupe

restreint, mais qu'elle doit être accessible à tous les États Membres qui le désirent, grands ou petits, développés ou moins développés.

En particulier, les États Membres qui ont les moyens et les capacités d'assurer paix et stabilité dans leur région et au-delà doivent pouvoir jouer un rôle plus actif dans les travaux du Conseil. Nous sommes donc favorables à ce que ces États Membres soient mieux représentés au sein du Conseil.

Nous sommes également favorables à ce que l'injustice historique commise à l'encontre de l'Afrique soit réparée en faisant en sorte que ce continent soit bien mieux représenté au Conseil.

Nous n'appuyons toutefois pas l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil. Des sièges permanents supplémentaires seraient, à notre avis, en contradiction avec l'idée d'un Conseil démocratique, responsable et transparent. Si la réforme du Conseil de sécurité vise à définir ce que doit être le Conseil non seulement aujourd'hui mais également à l'avenir, il est essentiel que nous concentrions tous nos efforts sur des propositions qui garantiront la flexibilité nécessaire s'agissant de la composition du Conseil. Un tel Conseil sera mieux équipé pour traiter plus efficacement les très nombreux problèmes qu'affronte notre monde.

*La séance est levée à 13 h 5.*